

**PROCES VERBAL**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**

réuni en session publique ordinaire  
le 23 septembre 2009  
à 18 h 00

sous la Présidence de M. Gérard DUCLOS, Maire de Lectoure

en application des dispositions de l'article L.2121.25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Etaient présents :** Mmes Sylvie ACHE, Andrée ANTICHAN, M. Henri BARNABOT, Mme Paulette BOUE, M. Joël CANTALOU, M. Denis CASTAGNET, M. Marc DUGROS, M. Claude DUMAS, Mmes Juliane FAGET, Jeannine GAUME, Mmes Pascale GIBILY, Marie-Hélène LAGARDERE, Denise LAMBERT, Marcelle LE MANAC'H, M. Patrick MARCONATO, Mmes Hélène MARTI, Martine MAZERES, M. Pierre-Luc PELLICER, Mme Sabine POULVET, M. Dominique TOUZET.

**formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés ou absents :**

M. Guy ESPARBES, M. Damien GAURAN, M. Daniel GOBATTO, Mmes Sandrine LOZANO, Edwige MAZZONETTO, M. Jean-Jacques TOSCA.

**Ont donné procuration :**

Mme Edwige MAZZONETTO à M. Denis CASTAGNET  
Mme Sandrine LOZANO à Mme Marie-Hélène LAGARDERE

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des procurations reçues :

- Mme Edwige MAZZONETTO à M. Denis CASTAGNET
- Mme Sandrine LOZANO à Mme Marie-Hélène LAGARDERE

M. Marc DUGROS est désigné secrétaire de séance.

*Gérard DUCLOS : « Je vous demande l'autorisation de retirer la question n°5 relative à la Promenade du Bastion car le coût de cette opération n'est pas calé. Nous pensions avoir les devis suite à la modification qui a été faite par l'ABF, mais nous ne les avons pas eus. »*

*Dominique TOUZET : « On s'en était aperçu. Donc, c'est très bien »*

*Gérard DUCLOS : « Marcelle Le Manac'h va venir ? »*

*Dominique TOUZET : « Oui elle arrive mais elle ne peut pas arriver avant 18 h 30. Parce que vous avez l'intention d'avancer l'horaire régulièrement ? »*

*Gérard DUCLOS : « Non c'est exceptionnel à cause de la réunion de la Communauté de Communes ce soir. Autrement, non, on laissera à 18 h 30. »*

*Dominique TOUZET : « Parce qu'en ce qui la concerne, elle ne peut pas être là avant 18 h 30. »*

**Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal du 28 juillet 2009**

Je vous propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 28 juillet 2009, tel qu'il est annexé à la présente note.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- approuver ce document au bas duquel les membres présents lors de cette séance, sont invités à signer.

*Gérard DUCLOS : « Est-ce que vous avez des remarques à faire ? S'il n'y a pas de remarques, est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre l'approbation de ce compte-rendu ? Des abstentions ? Je considère qu'il est donc approuvé, je vous en remercie.*

*Question n°1, approuvée à l'unanimité.*

Question n°2. Les décisions que j'ai adoptées du 8 juillet au 10 septembre.

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire  
du 8 juillet au 10 septembre 2009**

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, portant Délégations de Pouvoir au Maire, je vous informe des décisions prises du 10 juin au 7 juillet 2009 :

NUMERO	DATE	TITRE
2009.61	17.07.09	Un contrat de maintenance du logiciel informatique de la Bibliothèque a été souscrit avec la Société MICROBIB – Le Bourg 17120 EPARGNES. Le montant annuel de la prestation s'élève à 357 € HT.
2009.62	17.07.09	Suite à l'acquisition d'un logiciel d'urbanisme, un contrat de maintenance a été souscrit avec la Société GEOSPHERE – 1 Rue Champeau 21801 QUETIGNY pour une durée de 6 mois. Le montant de la prestation s'élève à 295,20 € HT.
2009.63	20.07.09	Le Contrat Educatif Local et la convention de financement Jeunesse et Sports ont été signés avec la Direction de la Jeunesse et des Sports d'AUCH pour les actions menées par la Commune et certaines Associations Locales Sportives.
2009.64	20.07.09	Un avenant a été signé avec la Fondation du Patrimoine de Toulouse en vue de proroger les effets de la convention de partenariat signée en 2006, permettant d'accompagner les opérations de restauration situées dans le périmètre de la ZPPAUP.
2009.65	20.07.09	La Commune a signé avec la Fondation du Patrimoine – 11 Boulevard des Récollets – 31078 TOULOUSE Cedex 4 – un avenant à la convention conclue le 1 <sup>er</sup> juin 2005 en vue de proroger ses effets pour la tranche 2 de consolidation, restauration et mise en valeur des remparts (Rue Barbacane) dont le financement s'élève à 581 310,53 € HT.
2009.66	23.07.09	Une convention de partenariat a été signée avec la Poste DTELP Midi-Pyrénées Ouest en vue d'illustrer des visuels relatifs au patrimoine local, des séries limitées d'enveloppes pré – affranchies.
2009.67	23.07.09	Un contrat d'engagement a été signé avec Daniel MARIN, Animateur du « NIGHT BOX », demeurant à ROQUELAURE en vue d'animer le bal organisé le 27 juin 2009, dans le cadre du Feu de la Saint Jean au Bastion. Le coût de la prestation s'est élevé à 820,11 € TTC.
2009.68	23.07.09	Un contrat d'engagement a été signé avec Daniel MARIN, Animateur du « NIGHT BOX », demeurant à ROQUELAURE en vue d'animer le bal organisé le 13 juillet 2009 au Bastion. Le coût de la prestation s'est élevé à 820,11 € TTC.
2009.69	23.07.09	Un contrat d'engagement a été signé avec Daniel MARIN, Animateur du « NIGHT BOX », demeurant à ROQUELAURE en vue d'animer le bal organisé le 24 juillet 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion. Le coût de la prestation s'est élevé à 820,11 € TTC

2009.70	23.07.09	<p>Un contrat d'engagement a été signé avec Daniel MARIN, Animateur du « NIGHT BOX », demeurant à ROQUELAURE en vue d'animer le bal organisé le 14 août 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 1 220,11 € TTC.</p>
2009.71	23.07.09	<p>Un contrat d'engagement a été signé avec Messieurs José Manuel et Raoul FERNANDEZ, Artistes dénommés « MANOLO » demeurant à PUJOLS, en vue d'assurer un spectacle le 24 juillet 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 900 € HT.</p>
2009.72	23.07.09	<p>Un contrat d'engagement a été signé avec Messieurs José Manuel et Raoul FERNANDEZ, Artistes dénommés « MANOLO » demeurant à PUJOLS en vue d'assurer un spectacle le 14 août 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 4 000 € HT.</p>
2009.73	23.07.09	<p>Un contrat de cession des droits d'exploitation a été signé avec Madame Claire AUPRETRE DE LAGENEST, gérante de la SARL « Musi'K », demeurant à CONDOM en vue d'assurer un spectacle le 24 juillet 2009, dans le cadre des repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 1 107,75 € TTC.</p>
2009.74	23.07.09	<p>Un contrat de cession des droits d'exploitation a été signé avec Madame Claire AUPRETRE DE LAGENEST, gérante de la SARL « Musi'K », demeurant à CONDOM en vue d'assurer un spectacle le 14 août 2009, dans le cadre des repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 1 107,75 € TTC.</p>
2009.75	7.08.09	<p>Un contrat a été signé avec la Compagnie d'Assurances ALBINGIA de Bordeaux, en vue de garantir l'annulation, les dommages du matériel et la responsabilité Civile de la Commune, organisatrice du 6<sup>ème</sup> Festival Pyrotechnique.</p> <p>Le montant de la prime s'est élevé à 2 461,25 € TTC.</p>
2009.76	28.07.09	<p>Un contrat de cession des droits d'exploitation a été signé avec Madame Claire AUPRETRE DE LAGENEST, gérante de la SARL « Musi'K », demeurant à CONDOM en vue d'assurer un spectacle le 24 juillet 2009, dans le cadre des repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 1 582,50 € TTC.</p> <p>Cette décision annule et remplace la décision n° 2009.73</p>
2009.77	28.07.09	<p>Un contrat de cession des droits d'exploitation a été signé avec Madame Claire AUPRETRE DE LAGENEST, gérante de la SARL « Musi'K », demeurant à CONDOM en vue d'assurer un spectacle le 14 août 2009 dans le cadre des repas des Associations au Bastion.</p> <p>Le coût de la prestation s'est élevé à 1 582,50 € TTC.</p> <p>Cette décision annule et remplace la décision n° 2009.74</p>
2009.78	20.07.09	<p>Une convention a été signée avec la SARL PICA CONSULTANT de FLEURANCE, définissant les modalités de la formation continue de 10 agents communaux à la conduite en sécurité (C.A.C.E.S.) de plates-formes élévatrices mobiles de personnes (P.E.M.P.).</p> <p>Le coût de la prestation s'élève à 1 800 € TTC.</p>

2009.79	20.07.09	Une convention a été signée avec la SARL PICA CONSULTANT de FLEURANCE définissant les modalités de la formation continue de 9 agents communaux à la conduite en sécurité (C.A.C.E.S.) d'engins de chantiers. Le coût de la prestation s'élève à 2 100 € TTC.
2009.80	3.08.09	Dans le cadre du volet « Actions de promotion commerciales » de la tranche 2 de l'OMPCA, une convention pour la réalisation d'une étude-action a été signée avec Mme Michèle GUIGNARD demeurant à ST JORY en vue d'évaluer les forces et faiblesses de l'appareil commercial de Lecture, de définir les attentes de la clientèle et de proposer en conséquence, des axes de développement. Le montant de cette mission d'une durée de 5 mois s'élève à 7 161 € HT, soit 8 564,56 € TTC.
2009.81	3.08.09	Un contrat a été signé avec la Société SOCOTEC – 7 rue Diderot à Auch, pour la vérification technique de l'alimentation électrique des coffrets provisoires alimentant les stands installés au Stade Municipal dans le cadre de l'organisation du 6 <sup>ème</sup> Festival Pyrotechnique. Le montant de la prestation s'est élevé à 280 € TTC.
2009.82	6.08.09	Un contrat d'engagement a été signé avec Messieurs José Manuel et Raoul FERNANDEZ, Artistes dénommés « MANOLO » demeurant à PUJOLS, en vue d'assurer un spectacle le 24 juillet 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion. Le coût de la prestation s'est élevé à 1 500 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision n° 2009-71.
2009.83	6.08.09	Un contrat d'engagement a été signé avec Messieurs José Manuel et Raoul FERNANDEZ, Artistes dénommés « MANOLO » demeurant à PUJOLS en vue d'assurer un spectacle le 14 août 2009, dans le cadre des Repas des Associations au Bastion. Le coût de la prestation s'est élevé à 4 000 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision n° 2009-72
2009.84	18.08.09	Un contrat d'assistance-conseil a été signé avec la Société Service Public 2000 – 80 rue Taitbout – 75009 PARIS en vue de mettre en œuvre une procédure de délégation du service public d'assainissement collectif. Le coût de la prestation s'élève à 13 500 € HT.
2009.85	6.08.09	Un contrat de maintenance du parc informatique de la Mairie a été signé avec la Société APEXI – M. Stéphane BARRET – 10 Place de l'Ancien Foirail – 32 000 AUCH. Le montant annuel de la prestation s'élève à 14 628 € HT.
2009.86	11.08.09	Un contrat de maîtrise d'oeuvre a été signé avec la Société XMGE – 51 Rue Montablon – 32500 FLEURANCE pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement du Quartier du Marquisat et de l'Avenue Ville de Saint Louis. Le montant de la prestation s'élève à 10 440 € HT.
2009.87	11.08.09	Un contrat de maîtrise d'oeuvre a été signé avec la Société XMGE – 51 Rue Montablon – 32500 FLEURANCE pour la création d'un bassin d'orage à la Font Chaude en vue de faciliter l'écoulement et le stockage des eaux pluviales. Le montant de la prestation s'élève à 13 800 € HT.

2009.88	13.08.09	La Commune a autorisé le déplacement du débit de tabac du n°32 Rue Nationale au n°38 Rue Nationale, suite au rachat du fonds de commerce détenu par M. Gérard AZEMA par M. Joël ROBERT.
2009.89	12.08.09	La Commune a décidé d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le bien appartenant à Monsieur CLAUDEL Didier et Madame KAMINSKI Pauline, sis Faubourg Saint-Gervais, cadastré section BY n° 105, en vue d'y réaliser un parking.
2009.90	14.08.09	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente du bien appartenant à Monsieur SPIGA Marcel, sis au lieu-dit « Au Garros », cadastré section K n° 226.
2009.91	14.08.09	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente du bien appartenant à Monsieur GANTENBEIN Florian, sis au lieu-dit « Patiras », cadastré section BR n° 198, 201 et 206.
2009.92	14.08.09	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente du bien appartenant à Madame MISSLIN Andrée, sis 1 Rue des Capucins, cadastré section CK n° 507.
2009.93	8.09.09	Un contrat de mission de contrôle technique a été signé avec la Société SOCOTEC – 7 rue Diderot à AUCH pour la vérification technique du bâtiment sis Cours Gambetta appartenant à la Ville de St Louis dans le cadre des travaux de réhabilitation et restructuration nécessaires à l'accueil de l'Association « Arrêt sur Images ». Le coût de la prestation s'élève à 2 700 € HT.
2009.94	10.09.09	Un avenant a été signé avec les transports TEYSSIE en vue de prolonger pour l'année scolaire 2009/2010, les effets de la convention de transport des élèves vers la cantine scolaire conclue le 2 octobre 2006, sur les bases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 131,00 € TTC pour les 4 navettes journalières des lundis, mardis, jeudis et vendredi, aller-retour (car de 50 places),</li> <li>- 82,50 € TTC pour les navettes du mercredi, aller simple (car de 50 places),</li> <li>- 28,50 € TTC pour les navettes du mercredi, aller-retour (car de 22 places).</li> </ul>

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

*Vous avez des questions à poser là-dessus ?*

*Dominique TOUZET : « Oui, on a fait un comparatif sur les dépenses qui concernent les spectacles par rapport à l'année dernière : l'année dernière, on était à 0 et cette année, on est à 13 000. Alors on trouve que ça fait pas mal quand même. »*

*Gérard DUCLOS : « C'est la compensation qui est liée à la subvention qui n'a pas été donnée au Comité des Fêtes et qui était destinée à l'animation mais devenant moribond, nous avons souhaité faire l'animation, donc la subvention du Comité des Fêtes prévue a servi à cela. Donc il n'y a pas d'augmentation si vous voulez, c'est à budget constant. »*

*Dominique TOUZET : « On ne demande pas mieux que de vous croire, mais comme il n'y avait pas d'explication : en 2008, il y avait 0 et en 2009 : 13 000, enfin, je dis 13 000 mais il y a beaucoup de va et vient des décisions qui en placent d'autres. Donc c'est comme ça qu'il faut le lire. »*

*Gérard DUCLOS : « Voilà, il faut le lire comme ça pour cette année parce que je vous avoue que ça s'est passé comme ça, parce qu'il a fallu le faire comme ça, mais nous souhaiterions pouvoir pour l'an prochain, étudier une autre forme d'animation et il me semble qu'avec moins de 13 000 €, on pourrait faire quelque chose. Voilà, c'est notre souhait pour l'an prochain : à étudier et à discuter. »*

*Dominique TOUZET : « Donc c'est la subvention...du Comité des Fêtes ? »*

*Gérard DUCLOS : « Oui, exactement et c'est moins que la subvention qui était de 15 000 € je crois, mais ça ne veut pas dire qu'il reste 2 000 €. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Sur la 2009.80, en page 3 ».*

*Dominique TOUZET : « Madame GUIGNARD qui va faire une étude sur les forces et faiblesses de l'appareil commercial de Lectoure. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Ce n'est pas l'ACAL qui prend ça en charge ? »*

*Gérard DUCLOS : « L'OMPCA, c'est le côté Mairie, c'est dans le cadre de l'OMPCA. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Donc, ce n'est pas l'ACAL qui ... ?*

*Denis CASTAGNET : « Non c'est le volet Mairie de l'OMPCA. »*

**Objet : Association pour la défense de la RN 21**  
**Proposition d'adoption des statuts définitifs**

Lors de notre séance du 25 Juin 2009, nous avons décidé d'adhérer à l'Association pour la défense de la RN 21 et d'approuver ses statuts.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue dans les locaux de la CCI le 3 Juillet, ces statuts ont été modifiés comme suit :

**Article 2 (Objet)** : Il a été proposé d'ajouter les alinéas suivants :

- de soutenir l'action de l'Association Euro21 en faveur de la mise en 2 x 2 voies,
- de prendre en compte le contournement Est d'Auch,
- de prendre en compte l'accès aux zones d'activité d'Auch-Lamothe,
- de soutenir le raccordement nord et sud à la RN 124.

**Article 4 (Membres de l'Association)** : Il a été proposé d'intégrer les membres suivants :

- Parlementaires
- Associations
- Entreprises

**Article 5 (Condition d'adhésion/Cotisation)**

La phrase :

*« La cotisation annuelle est fixée à 50 € pour les Communes qui sont traversées par la RN 21. Aucune cotisation n'est demandée pour les autres adhérents. »*

est remplacée par :

*« La cotisation annuelle est fixée à 50 € pour tous les membres adhérents. »*

**Article 9 (Constitution du CA)** : Il a été proposé d'élargir les membres composant le Conseil d'Administration comme suit :

- 5 représentants des Communes de moins de 2 000 habitants,
- 5 représentants des Communes Chefs-lieux de cantons,
- 7 représentants des Communautés de Communes,
- 3 représentants désignés par les Chambres Consulaires,
- 5 représentants du Conseil Général,
- 4 Parlementaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et approuver les statuts modifiés de l'Association pour la défense de la RN 21, tels qu'ils sont annexés à la présente note, ainsi que la composition du Conseil d'Administration dont le détail figure sur le tableau ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Je ne sais pas si vous avez des questions sur ça.*

*Adopté à l'unanimité s'il n'y a pas d'oppositions, ni d'abstention.*

**Objet : Consolidation, restauration et mise en valeur des remparts  
3<sup>ème</sup> tranche  
Restauration et mise en valeur du Grand Bastion du Château avec création  
d'un théâtre de plein air  
Proposition d'approbation de l'Avant Projet Détaillé**

Lors de notre séance du 10 Juillet 2008, nous avons décidé de confier au Pavillon Architectures de Toulouse, la maîtrise d'œuvre des travaux de consolidation, restauration et mise en valeur des remparts – 3<sup>ème</sup> tranche qui concerne la restauration et la mise en valeur du Grand Bastion du Château.

Le diagnostic géotechnique ci-annexé, réalisé par le Cabinet « Compétence Géotechnique » dans le cadre de cette mission de maîtrise d'œuvre met en évidence une importante fissuration du mur de soutènement existant qui s'est effondré pour partie, avec risque important de chute de blocs.

Ainsi pour assurer la pérennisation de l'ouvrage et conforter l'assise du Château des Comtes d'Armagnac, il est nécessaire

- de stabiliser le rocher,
- de reconstruire le mur de soutènement existant,
- et de drainer les eaux de ruissellement en arrière du mur.

Dans le cadre de la réflexion menée par le maître d'œuvre, deux alternatives se sont rapidement imposées : soit remonter le mur tel qu'il était à l'origine, soit profiter de ces travaux de consolidation pour aménager une scène et des gradins pouvant accueillir en plein air environ 385 spectateurs, choix qui a été retenu.

La Commune en effet, labellisée Ville d'Art qui travaille sur un projet de Pays d'Art et d'Histoire, Station Thermale, s'inscrit dans une dynamique culturelle alliant théâtre, musique, danse et s'enorgueillit de manifestations telles que l'Été Photographique ou le Festival Pyrotechnique qui contribue avec l'embrasement de la Cité, à mettre en valeur le prestigieux patrimoine de la Ville.

Ce projet exceptionnel qui conjugue restauration du patrimoine et action culturelle, peut être considéré comme un véritable ouvrage d'art, à fort potentiel patrimonial, alliant la restauration des murs existants d'une hauteur moyenne de 9 mètres à l'évocation du volume originel au sommet duquel se nicheront scène et gradins avec une vue extraordinaire sur la campagne alentour.

Le coût de cette opération dont l'avant projet détaillé annexé à la présente note, vous sera commenté en séance, est estimé à 1 091 340,71 € HT, honoraires du maître d'œuvre compris.

Je vous propose ainsi

- d'approuver le dossier d'Avant Projet Détaillé remis par le Pavillon Architectures,
- de lancer un appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics, dès réception du Dossier de Consultation des Entreprises que le maître d'œuvre est chargé de réaliser,
- d'approuver le plan de financement de ces travaux comme suit :

- Etat (DRAC) : 218 268,14 € (20 %)
- Etat (DGE) : 163 701,10 € (15 %)
- Conseil Régional Midi-Pyrénées : 218 268,14 € (20 %)
- Conseil Général du Gers : 218 268,14 € (20 %)
- Commune : solde

dont 200 000 € de la Fondation du Patrimoine.

- de solliciter auprès de M. le Préfet, l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement 2010 pour ce projet,
- de solliciter les autres subventions correspondantes auprès des partenaires financiers concernés dans le cadre de la convention territoriale du Pays Portes de Gascogne,
- de m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Alors si vous avez des questions à me poser, je vais essayer d'y répondre.*

*Est-ce que vous avez vu que le projet est affiché depuis longtemps dans la Salle des Pas Perdus de la Mairie, je ne sais pas si vous avez des remarques à faire, des questions à poser ? Je vais essayer d'y répondre.*

*Dominique TOUZET : « C'est-à-dire qu'en fait, pratiquement le plan de financement des travaux n'est pas acquis, là, si je comprends bien ? Il faut les solliciter. »*

*Gérard DUCLOS : « Ah oui, bien sûr, c'est pour cela qu'on le passe en Conseil Municipal d'abord, avant de solliciter les financeurs potentiels. Il faut l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter. »*

*Dominique TOUZET : « Nous, ce que l'on remarque, c'est que vous avez fait un choix en somme, sans aucune concertation de la population, peut-être aussi des partenaires culturels, enfin de toute façon, il n'y a pas de Commission Culture, alors a priori, vous pouvez déclarer avoir consulté x, y ou z, mais on n'a pas communication du résultat. Alors en fait, ce qu'on sait par ailleurs c'est qu'à certains égards, par exemple en ce qui concerne la Salle du Sénéchal, il y a un manque d'équipement important dans la Ville de Lectoure, pour le théâtre, pour les répétitions de danse, pour toutes sortes d'animations culturelles, justement. Alors le problème est de savoir si ce projet va absorber toutes les subventions de la DRAC par exemple, pour un certain temps et va pratiquement occulter tout autre investissement en faveur de la culture dans la ville de Lectoure, auquel cas ça va être difficile d'être pour parce que c'est quand même ce que l'on remarque, nous, enfin ce que tout le monde remarque, c'est que c'est un théâtre qui va être en plein air, c'est-à-dire en définitive, qui n'aura la possibilité de fonctionner que pendant 2 mois grosso modo, enfin ça peut être sur une période plus large mais, compte-tenu des risques des spectacles en plein air, on sait très bien qu'en gros, c'est juillet-août qui va le rendre fonctionnel.*

*Alors voilà la question que l'on vous pose : est ce que ces subventions qui ne sont pas acquises, cela dit en passant, vont donc engloutir le reste, est-ce qu'on n'est pas en train de bouffer toute la capacité d'investissement culturel sur la ville de Lectoure pour un bon nombre d'années ? »*

*Gérard DUCLOS : « Je vais reprendre toute votre question parce qu'elle m'intéresse bien et qu'elle est bienvenue. Alors, d'abord, « la concertation » : j'ai dit que le projet était affiché depuis bien longtemps et nombreux sont les Lectourois qui sont venus nous en parler et qui sont enthousiasmés. Avec Martine, nous avons rencontré pas mal d'Associations, pas plus tard que vendredi matin, nous étions, - je peux dire leur nom, ça ne me gêne pas du tout -, chez Pierre Gardeil, il y avait Jean-François aussi. Tous deux étaient enthousiasmés par le projet, comme le sont les gens qui font du théâtre, à savoir, je sais qu'il y a les Associations, je vais en oublier : Annie*

*Descamps, Pénélope, le travail que fait Marie-Paule avec d'autres acteurs, c'est quelque chose qui semble susciter, honnêtement, je me suis posé la question, on s'est posé la question, quand on se lance dans un truc, alors outre que ce projet, à l'avis de l'architecte, il n'a pas le chiffrage exact mais il m'a affirmé que c'était moins cher que de remonter des murs. Alors remonter des murs pour remonter des murs, on sait faire, on l'a déjà fait sur 500 ou 600 mètres. Remonter les murs, mettre en valeur le patrimoine pour, je crois, offrir un lieu scénique, et à la suggestion de Jean-François Gardeil justement, d'indiquer à l'architecte qu'il mette, peut-être pas dans ce projet tout de suite parce qu'il faut le financer, un velum sur la scène, mais un velum aussi qu'on pourrait ancrer dans le mur. »*

*Dominique TOUZET : « Il n'est pas dans le projet, là. »*

*Gérard DUCLOS : « Non, mais ce n'est pas là, c'est une discussion de vendredi, je n'ai pas revu l'architecte, mais on pourrait prévoir un équipement qui pourrait couvrir la scène, ce qui veut dire que l'on pourrait élargir la saison d'avril mai à septembre octobre. »*

*Dominique TOUZET : « Donc justement, c'est bien le sens de ma question. »*

*Gérard DUCLOS : « Eh bien, j'y réponds. »*

*Dominique TOUZET : « Le problème, si vous voulez, c'est que la DRAC, l'Etat ... ne vont pas fournir des sous pour la culture Lectouroise. Parce que quand même la Salle du Sénéchal est gravement sous équipée. »*

*Gérard DUCLOS : « Mais je pense qu'il va y avoir des choses faites dans la Salle du Sénéchal. »*

*Dominique TOUZET : « Surtout en matière d'accessibilité, enfin vous savez, vous connaissez le problème. »*

*Gérard DUCLOS : « Je vais avancer un peu dans la soirée, j'avais prévu de vous montrer ceci à la fin du Conseil Municipal : il s'agit là d'une médaille sur laquelle il est noté « France, Terroirs divers, Nations Unies, Société des Amis des Archives de France, Premier Prix 2009 à la Ville de Lectoure ».*

*Alors nous avons eu le plaisir, vous y étiez convié d'ailleurs l'autre soir, de recevoir Jean-Philippe Lecat, que vous avez peut-être connu, les plus anciens d'entre nous. Jean-Philippe Lecat était le Ministre de la Culture de Valérie Giscard d'Estaing. Et cet homme est actuellement Président de la Société des Amis des Archives de France et il a comme Vice-Président, un lectourois, qui était professeur à l'ENA, qui est Robert Chelle et certains d'entre nous ont eu ici le père de Robert comme professeur d'anglais au lycée et ces personnes sont venues en présence du Préfet, du Sous-Préfet et de certains d'entre vous, nous remettre ce prix et quand Jean-Philippe Lecat a vu ça, il a été enthousiasmé et quand le Préfet a vu ça et je vous prie de croire que d'ores et déjà, il y a une lettre qui est partie chez le Sous-Préfet qui saisit la DRAC et on a déjà enclenché et pour eux, c'est un projet exceptionnel de remise en valeur du patrimoine. Ils nous ont confortés, alors je vous dis, ce n'est pas plus tard que samedi après-midi, et vraiment ils ont insisté sur la qualité de l'entretien de la Ville, de l'ordre qui y règne, même si rien n'est parfait, et de la qualité de la mise en valeur du patrimoine. Alors ils ont trouvé que ce projet était quelque chose d'exceptionnel, moi je leur ai dit que ce projet avait un sens si on le faisait vivre. Parce que je le répète, remonter des remparts, c'est une chose, remonter des remparts pour en sortir un théâtre, ça nous paraît intéressant. Alors, on n'a pas encore tout fait, mais Maryse me demandait cet après-midi une date pour réunir les Associations justement pour en parler et avancer, mais on a pris des contacts avec ceux dont je vous ai parlé. Alors est-ce que j'ai répondu à tout ? Peut-être pas à tout. »*

*Dominique TOUZET : « Et bien je vous repose la question : est-ce que vous n'avez pas l'impression qu'au niveau des subventions, on va être embêté pour en obtenir d'autres ? »*

*Gérard DUCLOS : « Ceci est de l'investissement. »*

*Dominique TOUZET : « Pour des choses qui ont aussi une valeur très importante. »*

*Gérard DUCLOS : « C'est de l'investissement, les subventions c'est du fonctionnement. Alors les subventions de la DRAC que nous avons, c'est essentiellement pour la Photo, ce ne sera pas touché. Dominique Paillarse qui était*

*là, je l'ai reçu cet été pour l'inauguration de l'Eté Photographique est un passionné de photo, il arrivait d'Arles pour aller à Lectoure. Les budgets de la DRAC sont durs. »*

*Dominique TOUZET : « Oui, c'est bien pour ça ! »*

*Gérard DUCLOS : « Oui, mais ça, c'est l'Etat Français. Ca m'étonnerait fort que le seul Centre de Photographie avec l'effort énorme qu'on est en train de faire, d'installer une nouvelle maison de la photographie, M. Paillarse ne nous amputera pas des crédits, d'ailleurs on doit renégocier des conventions tripartite : DRAC, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Ville de Lectoure et Arrêt sur Images. Donc pour nous, cela n'amputera pas les subventions aux Associations puisque je vous le répète : l'un, c'est de l'investissement, l'autre c'est du fonctionnement. Quant au Conseil Général, il subventionne un gros dossier à hauteur de 200 000 € maxi si je ne m'abuse, donc il en subventionnera un, quant à la Région, j'en ai parlé avec le Président Malvy à Paris l'autre jour, je pense que l'on sera suivi aussi. Maintenant nul n'est prophète, nul n'est devin. Il y a aussi des élections régionales, je ne connais pas le prochain Président du Conseil Régional, je connais l'actuel. Voilà ce que je peux vous répondre, je ne sais pas si ça vous suffit. »*

*Denis LAMBERT : « Est-ce que je peux poser une question ? »*

*Gérard DUCLOS : « S'il vous plaît, oui. »*

*Denise LAMBERT : « Le but de faire un théâtre donc, mis sur la valorisation du patrimoine qui esthétiquement n'était pas quelque chose qu'on mettait sur les remparts d'un château passe encore, mais la rentabilité ... Parce qu'évidemment, Lectoure n'est pas riche à ce point là pour déployer des efforts culturels pour rien : quand on fait quelque chose, c'est pour une rentabilité, or, remplacer ou remplir des gradins supposés accueillir 380 personnes, c'est quand même voir très grand et c'est difficilement réalisable. Toutes les personnes qui travaillent dans le théâtre le savent, ce n'est pas quelque chose de très simple. Au départ, il y avait le Théâtre de Verdure qui était le théâtre de la Comédie Française qui se passait très bien ici, dans le petit Jardin, qui était très apprécié, très intimiste, mais au moins, il n'y avait pas des grandes démesures pour quelque chose qu'on n'est pas certain de rentabiliser à long terme, même avec la DRAC, car je suppose qu'on ne fonctionne pas que sur les subventions, c'est très aléatoire au niveau gouvernemental et on peut ne plus en avoir dans 3 ou 4 années ou dans 6 ans. Alors le fonctionnement quotidien d'un théâtre qui doit se fermer pendant l'hiver, parce que ça aussi le projet de couvrir va être un projet du point de vue de l'architecture et financièrement pas toujours très esthétique, mais très onéreux, je suis bien placée pour savoir que dans le milieu du spectacle, ce n'est pas simple. Vous ouvrez à un public, il faut que ce soit solide, vous avez des conditions qui sont aussi des conditions de construction, de feu etc.... Alors comment allez-vous envisager de rentabiliser un amphithéâtre en plein air toute l'année pour que la Ville et nous, les gens qui paient leurs taxes, ne voient pas ça imputer sur la hausse de taxes de la Ville. Parce que moi, personnellement, avec les meilleures troupes qui viennent de l'extérieur ou autres, ça va être très difficile et même à long terme. Alors, est-ce que vous pouvez me répondre là-dessus parce que franchement il y avait un projet pour l'entrée de la Ville de Lectoure où on devait refaire avec l'entrée originale si j'ai bien compris. On n'en entend plus parler, les gens arrivent de l'entrée et c'est la première chose qu'ils vont voir. Mais le théâtre de plein air, à part monter par la petite Rue de Pébéret, où on va voir quelque chose d'accoudé comme une tique sur le dos d'un chien, je ne vois pas quel est l'intérêt esthétique, honnêtement. Les remparts sont superbes tels quels, il faut les remonter néanmoins, mais personnellement, les gens n'arrivent pas de Lectoure vers le bas, je suis bien placée pour le savoir aussi. Donc, comment allons-nous faire là ? Parkings ? Installation ? Accessibilité ? Ca va être quelque chose qui va être très gros et pas toujours à l'avis, malgré ce que vous me dites sur certaines personnes, un côté très apprécié ni esthétiquement, ni culturellement. On ne valorise pas déjà assez le théâtre à Lectoure, je ne vois comment ça va être très rentable personnellement, mais vous avez peut-être des idées dans un sac de magie, je ne sais pas. Voilà. »*

Gérard DUCLOS : « Et bien je vous remercie de votre question, là aussi ça va me permettre de rappeler que, - je fais presque partie des mémoires de Lecture, moi je me souviens, pas de tout, j'étais trop jeune et Madeleine Roch, dont une allée des Marronniers porte le nom, je n'étais pas né ! Mais Gauthier Sylla dans Polyencte, je m'en souviens, la Comédie Française, j'ai assisté aux réceptions et autres, je devais avoir 14 ou 15 ans. Pas de soucis, ça existe et je m'en souviens, j'y étais. Ensuite, je vous ai dit tout à l'heure, remonter les murs pour remonter les murs, ça coûtait plus cher que de faire ça. Pourquoi ? Je ne suis pas architecte, vous voyez devant ou pas ? »

Denise LAMBERT : « Je remonte tous les jours, on voit très bien, oui. »

Gérard DUCLOS : « Vous avez un ancrage en bas et de cet ancrage où il y a une salle, un belvédère et la scène qui est au-dessus, partent, je crois qu'on appelle ça des radiers en fer et en béton, et cela tient le rocher. Une fois que les ancrages sont faits, et l'architecte a expliqué qu'il posait les gradins dessus, ce qui revient beaucoup moins cher que de reconstruire des murs. Alors après, rentabiliser, de toute façon, si on ne fait que des murs, ce ne sera pas rentable. »

Denise LAMBERT : « Mais, ça ne sera pas non plus des frais. »

Gérard DUCLOS : « Mais si, je viens de vous expliquer que c'était plus cher. Comment il faut vous le dire ? Ca fait deux fois que je vous le dis. »

Denise LAMBERT : « Je ne suis pas sourde et je comprends aussi, excusez-moi. Vous avez eu plusieurs devis ? »

Gérard DUCLOS : « Bien sûr, l'architecte l'a expliqué. »

Denise LAMBERT : « Ah et bien c'est drôle, car on ne voit pas beaucoup de devis à part ce qui a été mis dans le dossier. »

Gérard DUCLOS : « Allez, je continue. Vous avez là un lieu qui sert aussi de promenade, les gens peuvent monter et vous avez un belvédère qui est utilisé comme promenade. Après reste ... est-ce qu'il faut rentabiliser la culture ? C'est un vaste problème. Je ne suis pas sûr que la culture demande toujours à être rentabilisée mais demande plutôt à être distribuée. Moi, je reçois votre question, je vous ai expliqué : 1, ça coûte moins cher de faire ça que de remonter les murs, 2, les Associations que nous avons rencontrées paraissent extrêmement intéressées pour l'animer. Voilà ce soir où nous en sommes et ce que je peux vous dire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je passe au vote. Des oppositions ? »

Denise LAMBERT : « Oui. »

Gérard DUCLOS : « Des abstentions ? Je vous en remercie. Donc 4 oppositions. »

Donc la question n°5, je vous remercie d'accepter que nous la retirions et nous passons à la question 6.

**Objet : Avenue du Maréchal Lannes (ex Route de TANE)  
Aménagement d'un cheminement cycliste et piétonnier  
desservant le Centre Bourg**

Dans le cadre du budget 2009, nous avons décidé d'aménager l'Avenue du Maréchal Lannes (ex Route de TANE), classée dans la voirie d'intérêt communautaire de son intersection avec la RN 21 jusqu'à son intersection avec la RD 45.

En effet, cette voie très fréquentée relie Lectoure à Castelnaud d'Arbieu et participe ainsi aux échanges intercommunaux. A ce titre, la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise prendra à sa charge le revêtement routier de caniveau à caniveau, la Commune assumant les autres dépenses (enfouissement des réseaux, éclairage public, cheminement piétonnier).

La Commune se propose d'aménager cette voie dans le cadre d'une part de la loi LAURE du 30 décembre 1996 (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et d'autre part du Plan d'accessibilité dont la mise en place est imposée par la loi n° 2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, étant rappelé que lors de notre séance du 28 juillet 2009, et conformément à la procédure réglementaire, nous avons arrêté le périmètre de mise en place de ce Plan d'accessibilité.

L'Avenue du Maréchal Lannes dessert en effet un pôle hospitalier (Hôpital Long Séjour, Maison de Retraite et prochainement Hôpital Médecine et Soins de Suite et Réadaptation dans le cadre de la fusion avec l'Hôpital de Fleurance), la nouvelle gendarmerie, plusieurs Lotissements (Giroflée I, Giroflée II sous maîtrise d'ouvrage de l'Office HLM, Giroflée III en cours, sous maîtrise d'ouvrage privée en « Pass Foncier » et Lotissement communal Moulin de la Justice) ainsi que le Hameau de TANE.

En liaison avec M. Jean-Charles POUTCHY-TIXIER, Chargé de Mission au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer), « *Je ne sais pas comment on arrivait à lire MEEDADM ... ?* » un projet exemplaire a été élaboré prenant en compte tous les types de handicaps et répondant également aux exigences de la loi « Laure » qui dispose qu'« à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies (...) doivent être mis au point des itinéraires cyclables ».

Par ailleurs, concernant le Plan d'accessibilité lui-même, une équipe projet a été constituée associant les Elus de la Ville, la DDEA, la Secrétaire Générale du Conseil National des Transports (« Une Voirie pour tous ») et le Centre d'Etudes Techniques (CETE) de Bordeaux afin de définir une méthodologie transposable aux autres Communes. « *Là aussi, les connaissances que nous avons nous ont permis d'être pilote, donc nous sommes aidés et je crois que, (vous étiez encore à Bordeaux Maryse hier avec Jean-Charles POUTCHY-TIXIER et son équipe), on sera même bien aidés.* »

L'opération consiste à aménager une portion de voie de 1,4 km de la RN 21 au lieu-dit « Maison Neuve » où s'arrête l'urbanisation de ce quartier. Il s'agit de réaliser un aménagement de type « chaussidoux », le premier en milieu rural dans le Gers, afin de constituer un exemple à suivre dans le cadre du Plan d'accessibilité qui s'impose à toutes les Communes.

La voie sera ainsi dédiée d'une part aux véhicules sur une largeur variable de 5 ou 6 mètres, d'autre part aux cyclistes sur une largeur d'1 mètre de part et d'autre et aux cheminements piétonniers sur une largeur de 1,50 m, selon le profil en travers ci-joint.

La bande passante sera dégagée de tout obstacle pour assurer la continuité du cheminement et sera traitée de manière à permettre son accès aux aveugles et malvoyants.

Cet aménagement permettra de

- réduire la vitesse sur la portion de voie urbanisée (1,4 km),
- garantir l'accessibilité de la voirie aux différents publics et services auxquels elle est destinée,
- sécuriser le cheminement piétonnier des riverains pour leur permettre d'accéder au Supermarché (Intermarché) sis Avenue Jacques Descamps, à l'Ecole Maternelle, à la Halte Garderie Crèche, au CLSH et à la Cantine (Rue du Docteur Souviron) ainsi qu'à la Cité Scolaire Maréchal Lannes et dans un deuxième temps, après traitement de la Rue Alsace Lorraine, actuellement en cours d'étude, le Centre Ville,
- sécuriser le cheminement des personnes handicapées (notamment des pensionnaires de la maison de retraite),
- privilégier les déplacements à pied ou en vélo pour réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et offrir à tout un chacun, un choix du mode de déplacement alternatif à la voiture.

Par ailleurs, les réseaux basse tension et télécom aériens seront enfouis et cette voie sera équipée d'un éclairage public basse consommation.

Le coût de cette opération est estimé à 515 693,54 € HT hors voirie et honoraires du maître d'œuvre, Cabinet XMGE de Fleurance, compris.

Je vous propose ainsi :

- d'approuver le projet d'aménagement d'un cheminement cycliste et piétonnier desservant le Centre Bourg pour un montant de 515 693,54 € HT,
- de réaliser les travaux en 2 tranches successives telles qu'elles sont définies sur le tableau ci-annexé,
- de lancer un appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics, dès réception du Dossier de Consultation des Entreprises que le maître d'œuvre est chargé de constituer,
- d'approuver le plan de financement de ces travaux comme suit :
  - Conseil Régional Midi-Pyrénées : 103 138,76 € (20%)
  - Conseil Général du Gers : 103 138,76 € (20%)
  - SDEG : 24 035,87 € (4,6%)
  - Commune : 285 380,15 € (55,4%)

- de solliciter dans le cadre de la convention territoriale du Pays Portes de Gascogne, les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Gers, celle du SDEG faisant l'objet d'une note spécifique,
- de m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Merci d'en délibérer et de poser les questions que vous souhaitez me poser.*

*Marcelle LE MANAC'H : « Moi, j'aurais une question par rapport à la Route d'Agen, ce n'est pas simple mais ça ralentirait la zone Intermarché. »*

*Gérard DUCLOS : « Pour l'instant Marcelle, on est en train de travailler sur la faisabilité, alors c'est déjà 400 000 €, alors c'est vrai qu'on y a pensé mais comment peut-on faire, qu'est-ce qu'il faut faire ? »*

*Dominique TOUZET : « On est quand même un peu obligés de poser les questions, parce que la Commission Urbanisme n'est pas convoquée pour s'occuper de tout ça : les problèmes de voirie, de ronds-points, etc.... Alors, moi je trouve que déjà c'est un scandale personnellement. »*

*Gérard DUCLOS : « Un véritable scandale. »*

*Dominique TOUZET : « Oui, voilà je le dis publiquement, je n'apprécie pas que simplement il y ait une Commission Urbanisme et qu'elle soit là purement et simplement pour valider des ventes de terrains, en plus, c'est vous qui avez le droit de veto sur la question depuis quelques mois. Alors quand même pour revenir au sujet qui nous préoccupe, et bien je commence par vous remercier de reprendre un projet qui faisait partie de notre programme électoral, c'est-à-dire qu'effectivement on avait proposé qu'il y ait un chemin piétonnier et une piste cyclable le long de cette voie très exactement, donc on ne va pas dire non ! »*

*Gérard DUCLOS : « Vous savez en reprenant Beaumarchés, je me dis que, sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloges flatteurs. Alors on verra ! »*

*Dominique TOUZET : « Oui, mais ça, c'est de la culture ! Vous nous préparez au théâtre en plein air là ! Bon voilà, autrement personnellement, d'ailleurs je crois qu'on va essayer de le voter ce truc là. »*

*Gérard DUCLOS : « Cela, on ne sait pas, mais vous faites comme vous voulez ! »*

*Dominique TOUZET : « Si vous voulez, oui je sais que l'on fait comme on veut, a priori, c'est d'accord en ce qui me concerne. »*

*Gérard DUCLOS : « Ce que je veux dire, c'est que c'est quand même un projet exemplaire et je vous l'ai raconté, on a la chance, j'ai eu la chance de rencontrer par l'Association des Villes d'Art et d'Histoire en faisant une conférence avec eux, en Bulgarie puis à Paris, des gens extraordinaires que sont : Jean-Charles Poutchy-Tixier, Hubert Pegnié et Christian Queffelec, ce sont des hommes qui remarquables qui ont fait les ponts et chaussées et les Beaux-Arts en même temps, ce sont des tronches mais ce sont des mecs vachement abordables qui sont venus, qui travaillent et qui nous aident beaucoup parce que c'est vrai que ça ne se fait pas tout seul et que ça pourrait être beaucoup plus cher de faire des projets comme ça, si on n'avait pas des aides qui venaient directement du MEEDADM. Alors après, je ne sais pas s'ils pourront nous trouver des sous, ça m'étonnerait, mais ils nous trouvent les Services Techniques qui peuvent nous aider, et il me semble que c'est un chouette projet et je suis heureux que nous reprenions votre projet. »*

*Dominique TOUZET : « Oui et je répète que je suis vraiment aux regrets de vous dire qu'au niveau démocratique, il n'y a aucune discussion sur ce genre de projets dans la ville. »*

*Gérard DUCLOS : « Nous en ferons part à l'Adjoint responsable, mais je crois que ... »*

*Dominique TOUZET : « Mais c'est vous le responsable, en l'occurrence. »*

*Gérard DUCLOS : « Mais j'ai le souvenir l'autre soir quand même, d'une Commission Urbanisme et Prémption où vous n'étiez pas là alors que vous étiez convoqué. »*

*Dominique TOUZET : « Et bien oui, je suis convoqué mais c'est de toute manière pour prendre des décisions qui ... »*

*Gérard DUCLOS : « Mais peut-être que vous auriez entendu parler du projet si vous étiez venu. »*

*Dominique TOUZET : « A la Commission Urbanisme ? »*

*Gérard DUCLOS : « Oui. »*

*Dominique TOUZET : « J'y suis allé 4 ou 5 fois, je n'ai jamais entendu parler d'un projet urbanisme, ce n'est pas compliqué. »*

*Gérard DUCLOS : « On essaiera de faire en sorte qu'on vous en parle. Mais vous voyez vu que c'était votre projet, on n'avait pas à vous informer, vous le saviez, vous le connaissiez. »*

*Dominique TOUZET : « Non, mais vous rigolez ou quoi ? Je crois que vous vous moquez un peu de nous là. Bon écoutez, on le prend... »*

*Gérard DUCLOS : « Il faut le prendre comme ça, comme je prends ce que vous dites, gentiment c'est tout. Alors on va passer au vote si vous n'avez pas d'autres questions, mais si vous en avez d'autres, on veut bien essayer d'y répondre. On passe au vote ? Pas d'oppositions ? Et bien je vous en remercie. Ni d'abstentions ? »*

*On va passer à la question n°7. Ah oui, c'est avec le SDEG, ça reste sur ce chemin.*

**Objet : Avenue du Maréchal Lannes (ex Route de Tané)  
Eclairage Public 1<sup>ère</sup> tranche**

Dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement cycliste et piétonnier Avenue du Maréchal Lannes (ex Route de Tané), je vous propose de confier au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG) la réalisation des travaux d'éclairage public qui s'effectueront en 2 tranches successives et dont le montant global est estimé à 188 213,28 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- approuver la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche de cette opération dont le coût s'élève à 59 179,33 € HT, soit 70 778,47 € TTC, et dont le détail figure sur le document ci-annexé,
- en confier la réalisation au SDEG,
- m'autoriser à signer la convention de mandat correspondante,
- solliciter auprès de M. le Président du SDEG, une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départemental lors de sa réunion du 29 mars 1994,
- m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Voilà bon, je suppose que ... c'est la suite.*

*Dominique TOUZET : « Pourquoi est-ce il n'y a pas d'appel d'offre pour un marché pareil ? 188 213,28 € ? »*

*Gérard DUCLOS : « Et bien parce que c'est le SDEG qui réalise tout ça et ça nous permet d'avoir les subventions et le SDEG a la maîtrise de tous ces marchés. »*

*Denise LAMBERT : « C'est pour cela que l'on passe toujours par le SDEG ? »*

*Gérard DUCLOS : « Voilà, c'est ainsi. Je suppose que c'est comme tout à l'heure ? Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Je vous en remercie. »*

Question n°8.

**Objet : Vente de l'immeuble communal, siège de l'ancienne Gendarmerie  
Proposition d'acte en la forme administrative**

Lors de notre séance du 28 Juillet 2009, nous avons décidé de vendre à l'Office Public de l'Habitat du Gers, l'ensemble immobilier sis Rue du Campardiné sur la parcelle cadastrée BK n°47 d'une superficie de 2 120 m<sup>2</sup>, siège de l'ancienne gendarmerie, pour un coût de 380 000 €.

Sur demande de l'Office Public de l'Habitat, je vous propose de conclure un acte en la forme administrative en lieu et place de l'acte notarié initialement prévu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer l'acte de vente de l'immeuble sis Rue du Campardiné sur la parcelle BK n°47, en la forme administrative, pour un montant de 380 000 €, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Claude DUMAS : « Alors c'est vrai que c'est une possibilité qui est faite mais qui n'existe qu'entre Collectivités, ça remplace l'acte notarié, c'est beaucoup plus rapide et plus facile, c'est l'acte en la forme administrative, mais uniquement entre Collectivités. Ca ne peut pas se faire entre collectivités, privés et le reste. Voilà. »*

*Gérard DUCLOS : « Des questions à poser à Claude là-dessus ? Pas de questions ? On passe au vote ? Pas d'oppositions ? Merci, question n°8, à l'unanimité, c'est bon. »*

**Objet : Télétransmission des actes au contrôle de légalité**  
**Signature électronique**  
**Proposition de convention avec le Crédit Agricole de Lectoure**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a inscrit la possibilité de télétransmission des actes au contrôle de légalité dans le Code Général des Collectivités Locales.

Je vous rappelle que lors de notre séance en date du 23 décembre 2008, nous avons décidé de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, relative à l'adhésion de la Commune à la plate-forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité, dans le cadre du dispositif ACTES, ainsi qu'une convention avec M. le Préfet, relative au dispositif de télétransmission de ces mêmes actes.

Cette procédure implique que les documents à transmettre soient signés électroniquement. La Commune doit donc se procurer un certificat électronique qui est une pièce d'identité électronique dont le contenu est garanti par une autorité de certification.

Le Crédit Agricole de Lectoure propose cette prestation pour un coût annuel de 45 € HT comprenant

- l'installation d'un logiciel et la formation d'un agent pour son utilisation ;
- la notification d'un code confidentiel certifiant la validité de la signature électronique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser

- à signer le contrat de souscription C A Certificat avec le Crédit Agricole, tel qu'il est annexé à la présente note ;
- à transmettre tous les documents nécessaires à la constitution du dossier d'obtention du certificat électronique.

*Donc, je vais aller au devant de vos questions parce que vous devez vous demander pourquoi on a choisi le Crédit Agricole ? Alors, ce qu'il faut savoir c'est que dans ce cadre là, il n'y a que les Banques qui peuvent opérer et que nous avons donné mandat au Centre de Gestion du Gers pour consulter à notre place. Ils sont habitués, ils font ça pour toutes les Communes, ce sont eux qui sont les plus à même de gérer ce dispositif. Donc, ils ont choisi pour nous le Crédit Agricole après les appels d'offres et les consultations et les études, vous avez également les diverses pages, les conditions générales, tout cela a été étudié avec beaucoup de soin par le Centre de Gestion. Comment ça fonctionne ? Déjà, pourquoi on fait ça ? C'est pour éviter d'envoyer du papier régulièrement, ce sont des masses de papiers qui doivent arriver à la Sous-Préfecture, puisque théoriquement, enfin pratiquement jusqu'à maintenant, on passait de la Mairie à la Sous-Préfecture pour le Contrôle de Légalité, de la légalité. Donc, tous les différents rapports et réunions diverses du Conseil Municipal.*

*Donc maintenant, au lieu d'envoyer ces masses de papier, parce qu'il faut savoir que la Sous-Préfecture n'a pas que Lectoure à s'occuper, ce sera uniquement par l'électronique, alors comment ça fonctionne ? La Mairie par le biais de ce système là va envoyer cela à une plate forme, bon c'est vrai que c'est d'une difficulté déconcertante, elle se trouve en Haute Savoie, je croyais que c'était à Condom. Là, le nécessaire est fait pour pouvoir identifier avec les numéros, reconnaître les délibérations qui ont été prises. Une fois que ceci est reconnu et mis en l'état, c'est*

*transféré au Ministère de l'Intérieur et ensuite le Ministère de l'Intérieur, après avoir vérifié que tout était toujours reconnu et fait dans toutes les règles, l'envoi définitivement à la Sous-Préfecture. Mais comme c'est fait de façon électronique, ça va à une vitesse folle et il n'y a plus tout ce papier et toutes ces choses là. Voilà. Donc les points importants, c'était de voir un petit peu cette manœuvre et surtout que ce soit sécurisé et reconnu par ce système là, parce que c'est vrai qu'on ne peut pas se permettre, ce n'est pas comme lorsqu'on s'envoie un mail entre nous, c'est trop facile, ça pourrait se modifier ou quoi que ce soit, donc il y a des compétences qui doivent vérifier ça, il faut qu'il y ait des blocages, il faut que ce soit verrouillé, sécurisé de façon à ce qu'on ne puisse pas y retripoter après par la suite. C'est parti sur la Haute Savoie où il y a une plate forme spécialisée, ça va au Ministère de l'Intérieur et ça revient à la Sous-Préfecture, mais ça va très vite, ça va beaucoup plus vite que lorsque Réguena porte le stock de papiers. »*

*Gérard DUCLOS : « Il n'a pas dit la Poste. »*

*Claude DUMAS : « Je n'ai pas parlé de la Poste. Et l'autre chose, c'est le Centre de Gestion qui a retenu le Crédit Agricole, ce n'est pas nous qui nous sommes occupés de cela. Le Centre de Gestion qui est hautement qualifié et spécialisé là dedans pour pouvoir étudier avec beaucoup de soins toutes ces choses. Est-ce que vous avez d'autres questions auxquelles je pourrai répondre ? »*

*Dominique TOUZET : « Il y a quelque chose qui est mis au point au plan national ? »*

*Claude DUMAS : « Oui. Nous ne sommes pas les seuls à travailler comme ça. S'il n'y a pas d'autres questions, est-ce qu'il y a des oppositions ? Merci, à l'unanimité pour la question n°9. »*

**Objet : Tableau des emplois du personnel communal  
Proposition de création de postes**

Au titre de 2009, la Commune a proposé à la Commission Administrative Paritaire compétente, l'avancement, ou le reclassement de 4 agents susceptibles d'accéder à un grade supérieur, dans le cadre de leur déroulement de carrière.

Or, le tableau des effectifs que nous avons approuvé lors de notre séance du 28 juillet 2009, ne permet pas la nomination de ces 4 agents.

Je vous propose ainsi de procéder à la création

- de 2 postes d'Adjoint Principal 2° classe (avancements M. FAURE et C. NAVA)
- d'un poste d'Adjoint Principal 1<sup>ère</sup> classe (avancement L. CONDOMINE)
- d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (reclassement J.M. TRUILHET)

Par ailleurs, au regard de la nécessité de renforcer le Service Maçonnerie, je vous propose de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique 2° classe à temps complet (Marc FILLET)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et approuver le tableau des emplois ci-annexé, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Claude DUMAS : « Les explications : alors, pourquoi ces agents ont été choisis ? Parce qu'à chaque fois, tous les ans, au mois d'octobre, nous faisons monter au niveau des avancements certains agents, on regarde toujours dans la colonne les agents qui sont le plus en retard de façon à ce qu'il y ait une égalité et on rattrape, au fur et à mesure, on fait monter en fonction aussi de différents critères mais on essaie d'avoir un avancement régulier de chacun des agents. Alors pour les postes d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe, donc comme on l'a dit, c'est Muriel Faure et Claude Nava, Laurent Condomine pour Adjoint Principal 1<sup>ère</sup> classe et Jean-Marc Truilhet qui était Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe. Voilà, ensuite il y a la création du poste au niveau de la maçonnerie pour Marc Fillet qui a été embauché en tant que contractuel depuis le 1<sup>er</sup> février. Il se trouve qu'il donne entièrement satisfaction sur ce poste, que nous avons besoin d'un agent à ce poste là pour renforcer l'équipe de maçonnerie et vu qu'il a donné entièrement satisfaction, il était nécessaire de créer ce poste d'Adjoint 2<sup>ème</sup> classe qui lui sera réservé. Est-ce que je peux apporter d'autres explications ? Ce sont des avancements classiques comme on le fait régulièrement tous les ans à cette même période. »*

*Dominique TOUZET : « C'est-à-dire que nous, on ne connaît pas ce genre de va et vient. J'ai constaté l'année dernière qu'il y avait 76 postes et que vous étiez revenus à 63, ce qui me paraissait raisonnable, c'est que ces 13 postes, on n'en avait pas besoin. »*

*Claude DUMAS : « Je vais vous expliquer. »*

*Dominique TOUZET : « Oui, il y avait 76 postes à pourvoir l'année dernière au tableau, pratiquement à la même période. Et donc simplement, on est arrivés à 63 et puis là, maintenant, on repart en avant en en créant 5 de plus mais sans en supprimer 5 puisqu'on en crée 5, donc ma question est la suivante : est-ce que ça ne prépare pas l'embauche de 5 personnes supplémentaires ? Voilà, c'est tout. »*

*Claude DUMAS : « Pas du tout. »*

*Dominique TOUZET : « Voilà, ma question est très simple. Ca vous fait sourire mais je suis en droit de vous poser la question tout de même. »*

*Claude DUMAS : « Tout à fait, alors ce qu'il faut savoir, on parlait tout à l'heure de chaises musicales, c'est un petit peu ça, dès que vous en avez un qui monte, on est obligé de créer un poste puisqu'il monte, son poste n'y ait pas. A moins que ce soit un départ à la retraite auquel cas il peut prendre la place, ce qui souvent, n'est pas le*

cas. Donc à partir du moment où on fait un avancement, on crée un poste, il serait logique que derrière on le ferme, mais pourquoi le fermer ? On n'y met personne à la place parce que peut-être qu'il y en a d'autres qui vont monter aussi prochainement, ce qui fait qu'on peut avoir des fois 76 postes avec toujours le même nombre : 65 ou 63 qui sont occupés, ça ne bouge pas. Si on veut toiletter au jour le jour, il faudrait qu'à chaque séance de Conseil Municipal, on crée, on enlève systématiquement, c'est vrai qu'on le fait souvent mais ce sont des choix, on s'est dit qu'on les laissait ouverts puisque celui là qui est à ce poste là va peut-être monter dans un moment ou un contractuel ou tout autre possibilité, donc on laisse les postes ouverts mais ce n'est pas parce qu'ils sont ouverts que pour autant, ils sont occupés.

La différence est là : les postes sont ouverts mas pas forcément occupés, mais ça ne change en rien le nombre d'employés qu'il y a. Voilà. »

Dominique TOUZET : « Toute embauche passe par un vote du Conseil ? »

Claude DUMAS : « Tout à fait, bien entendu ! Enfin, pas l'embauche, mais sur le tableau : la création du poste, comme Marc Fillet en ce moment, qui lui, était un contractuel depuis le 1<sup>er</sup> février et qui maintenant est régularisé, là, il y a la création de son poste. »

Dominique TOUZET : « C'est-à-dire que s'il y a 5 postes, ça permet à la Municipalité que vous êtes d'embaucher à ce poste sans passer par le vote du Conseil. »

Claude DUMAS : « Alors je vous explique, moi aussi je vais vous dire de temps en temps, il faut que l'on m'explique longtemps parce que c'est très compliqué, le système de la fonction territoriale. Nous avons eu beaucoup de changements au niveau du personnel, il y a eu des départs à la retraite, des démissions (une), des changements divers, des maladies, donc on est obligés de remplacer, mais quand vous remplacez, vous prenez un contractuel, c'est un contrat de 3 mois que vous pouvez renouveler une fois, deux fois, trois fois jusqu'à ce que vous alliez saisir si le gars fait l'affaire ou pas. Parfois, il ne fait pas l'affaire, donc on ne va pas renouveler le contrat. Par contre, il fait l'affaire, donc là immédiatement il va avoir un poste et là nous sommes sur le point, il y en a 2 ou 3 qui sont embauchés depuis quelque temps donc qui vont prendre leurs postes définitivement, nous avons embauché un peintre qui était en contrat, nous avons embauché un plombier qui était en contrat dont on n'est pas sûr que l'on va le renouveler donc on va peut-être en chercher un autre, on a embauché un électricien qui va être en contrat mais on ne peut pas le mettre sur un poste tout de suite, donc on ne ferme pas les postes, on les laisse ouverts. Voilà pourquoi on se laisse un tampon mais c'est vrai que c'est très compliqué alors on se laisse toujours une marge mais tout ce qui va arriver quand ces personnes vont réintégrer leurs postes de manière définitive, ça passe en séance de Conseil Municipal. De toutes façons, un contractuel quand il devient agent, vous voyez, il y a création de postes pour qu'il puisse occuper le poste en question. Je ne sais pas si c'est clair. Chez moi, ça ne l'est pas toujours. »

Dominique TOUZET : « Oui, ça l'est davantage. »

Claude DUMAS : « Quand je parle de ça, déjà quand on me l'explique, c'est Muriel. Donc il m'a fallu pas mal de temps pour arriver à comprendre la complexité des embauches et de tout le tableau des effectifs au niveau des collectivités territoriales, ça n'a rien à voir avec le Privé, je peux vous le dire que s'il y a quelque chose de ardu, c'est bien ça. »

Denis LAMBERT : « Et comme tel on peut renouveler combien de fois les contrats ? Beaucoup plus que dans le Privé ? »

Claude DUMAS : « Trois fois et après c'est terminé. Je crois non ? Tant qu'on veut ? Ah bon, enfin nous on part du principe que si au bout de trois contrats, on doute encore, la première fois, au bout de trois mois, il n'a peut-être pas fait tous les chantiers, il n'est peut-être pas passé partout, on peut douter. On fait une deuxième fois, il peut encore y avoir une troisième, mais au bout de deux ou trois fois (9 mois), on ne renouvelle plus. On ne peut pas faire des contractuels à vie. Il y a un moment où c'est, soit il s'en va, soit il est intégré. »

Gérard DUCLOS : « On va passer au vote car il y a encore pas mal de questions et après je dois partir à une réunion pour la Communauté de Communes. Est-ce qu'il y

*a des oppositions ? Si vous avez d'autres choses à demander, allez-y. On passe au vote ? Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? A l'unanimité, Maryse. »*

Claude : AGLAE.

Claude DUMAS : « Beaucoup plus simple. »

**Objet : Proposition de mise à disposition d'un agent communal  
auprès de l'Association AGLAE**

L'Association A.G.L.A.E. (Animation et Gestion des Loisirs et de l'Accueil des Enfants) a demandé que la Commune de LECTOURE mette à sa disposition un agent pour assurer des fonctions d'animation et de surveillance des élèves des écoles maternelle primaires dans le cadre périscolaire, à raison de 12 heures par semaine.

Les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée permettent à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Les dispositions de l'article 14 de la loi du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant l'article 61 de la précédente loi stipulent que « la mise à disposition donne lieu à remboursement ».

Je vous propose ainsi :

- d'accepter la mise à disposition de Melle Anne DEPIS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour une durée de 3 ans, auprès de l'Association A.G.L.A.E, qui s'engage à prendre à sa charge la rémunération correspondante,
- et de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition correspondante dont le projet est annexé à la présente note.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Claude DUMAS : « Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Anne Depis qui était adjointe à l'animation du SIVOM, est maintenant au niveau de la Mairie, elle va aller travailler sur AGLAE pendant une douzaine d'heures, le reste du temps elle est employée à la Bibliothèque. Et ça donne lieu à remboursement par AGLAE, donc c'est une opération de mise à disposition à AGLAE qui rembourse. Vous avez au dos du document la convention de mise à disposition qui est une chose classique. Question ? »*

*Dominique TOUZET : « Oui, c'est-à-dire qu'au lieu d'être à plein temps sur la bibliothèque, elle est au 2/3 en fait ? »*

*Claude DUMAS : « Oui, elle en fait moins à la bibliothèque. »*

*Gérard DUCLOS : « S'il n'y a pas d'autres questions supplémentaires, on va passer au vote. Pas d'oppositions ? Merci, à l'unanimité, Maryse. »*

**Objet : Guide Gallimard « Les Patrimoines de France : Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Villes à Secteurs Sauvegardés et ZPPAUP »  
Jeu concours**

L'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH et VSSP) a lancé en partenariat avec les éditions Gallimard, un ambitieux projet de communication d'envergure nationale avec le Guide « Les Patrimoines de France : Villes et Pays d'art et d'histoire, Villes à Secteurs Sauvegardés et ZPPAUP » auquel le Conseil Municipal a décidé de participer lors de sa séance du 19 Juin 2007, par le biais d'un préachat à hauteur de 1 950 € TTC.

Je rappelle que le coût de cet ouvrage est estimé à 475 000 € HT et que sur la base de 110 Villes et Territoires, les Collectivités ont apporté 214 500 € TTC soit 45 % du montant HT.

En contrepartie, chaque signataire a reçu un minimum de 130 exemplaires de ce Guide dès sa parution, le 17 Septembre 2009, avec la possibilité d'acquérir des ouvrages supplémentaires à un tarif préférentiel de 15 € TTC.

Afin d'informer le grand public de la parution de ce guide et mettre en lumière l'engagement de la Commune pour faire vivre le patrimoine, l'ANVPAH et VSSP a mis en place une opération d'ampleur, en partenariat avec les Editions Gallimard et Télérama sous forme d'un jeu concours.

Le partenariat avec Télérama permet de promouvoir et de porter à la connaissance de chacun, les politiques de conservation, de valorisation et d'animation menées autour du patrimoine et de susciter l'envie de découvrir notre territoire.

Ce concours « Jeu Patrimoine de France - des week-end patrimoine à gagner » a été annoncé dans le magazine Télérama durant la semaine des Journées du Patrimoine et relayé sur le site Internet télérma.fr, qui figure parmi les sites culturels les plus fréquentés avec 850 à 950 000 visiteurs par mois et entre 2,5 et 2,8 millions de pages vues par semaine.

L'annonce a été relayée et développée également sur le site Gallimard Loisirs.

Le Jeu Concours aura lieu durant 3 semaines du mercredi 9 au mercredi 30 Septembre 2009.

Les Collectivités qui souhaitent participer au jeu concours sont invitées à offrir aux gagnants

- un séjour de 2 nuitées dans un hôtel avec pension complète pendant 2 jours (2 petits déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners) pour 2 personnes,
- une visite guidée,
- et l'accès gratuit aux musées et lieux culturels pendant les 2 jours.

Un Guide sera également offert aux gagnants par Gallimard.

La validité du lot courra pendant un an à compter du tirage au sort.

Je vous propose ainsi

- de confirmer la participation de la Ville à ce Jeu concours,

- d'offrir aux gagnants

- un séjour de 2 nuitées à l'Hôtel Restaurant « Le Bastard » en pension complète pour 2 personnes, d'un coût de 442 €,
  - une visite guidée réalisée par l'Office de Tourisme, d'un coût de 6 € et l'accès à l'Eté Photographique d'un coût de 14 €,
  - l'accès gratuit aux musées Archéologique et Art Sacré, d'un coût de 14 €,
  - une remise en forme pour 2 personnes au Centre Thermal d'un coût de 40 €,
- soit un coût total de 516 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Cela nous paraît faire partie de l'animation de la Ville. »*

*Gérard DUCLOS : « Voilà, il a été lancé mardi de la semaine dernière à Paris par Martin Malvy, en présence de Laurent WAUQUIEZ (...), c'est quelque chose de superbe avec tous les plans de la ville de Paris. C'était vraiment une très belle manifestation, je crois que le Guide qui nous représente, que ce soit pour Paris ou pour Lecture, c'est deux doubles pages, on a chacun le même nombre de caractères dans notre rédaction, on a rédigé ça, chaque concerné, en liaison avec les éditions Gallimard. Je crois que c'est toujours la qualité du guide Gallimard, vous me direz ce que vous en pensez, nous on trouve ça bien. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « On le trouve où ? Dans les librairies ? »*

*Gérard DUCLOS : « Et bien, il sera dans toutes librairies et je crois qu'on va le mettre en vente à l'Office du Tourisme, peut-être à la Mairie en bas. Il faut qu'on voit ce que l'on peut faire, il faut qu'on étudie ça. Je crois qu'à l'Office de Tourisme, ce serait bien, parce que c'est vraiment un très beau livre. Il sera, je crois, chez Monsieur Robert ou dans la presse, dans les librairies. Il devrait y être très bientôt. Voilà, donc ça fait quand même trois ans de discussion avec l'Association Nationale, ça a été vraiment un gros boulot, et ça a été une belle expérience en plus avec des gens extrêmement compétents. De toute façon, il sera remis à jour parce que une ville comme Auch qui n'était pas encore dans l'Association, mérite d'y être, y'a pas mal de villes comme ça, il y a 126 villes en ce moment, il y en aura d'autres. Donc il y aura une nouvelle édition. Merci Martine. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Pas d'oppositions ? »*

**Objet : Modification du programme  
Saison théâtrale 2010**

Lors de notre séance du 25 juin 2009, nous avons approuvé le programme de la Saison Théâtrale 2010.

Compte-tenu de l'aide accordée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et de l'indisponibilité de certaines compagnies théâtrales aux dates qui avaient été retenues (Thelma en concert en juin et Ourika, de Gorée au Pays des Lumières en octobre), je vous propose de modifier le programme de la Saison Theâtrale 2010 comme suit :

**Samedi 30 janvier à 21 h** : « Femmes enchantées » par Calune Opéra.

**Dimanche 28 février à 15 h** : « La nuit de l'ogre doux » par la Compagnie Arène théâtre.

**Vendredi 27 mars à 21 h** : « Le voyage intraordinaire » par la Compagnie Kiroul.

**Vendredi 9 avril à 21h** : « Inconnu à cette adresse » d'après le best-seller de Kathrine Kressmann Taylor par la Compagnie « La part manquante ».

**Samedi 29 mai et dimanche 30 mai** : Spectacle des 8 Bottes Jaunes.

**Mardi 8 juin à 15 h** : « Zim Zam zoum » pour les scolaires, création d'après l'œuvre de l'écrivain Kitty Crother. Pièce proposée par la Ligue de l'Enseignement.

**Samedi 12 juin à 17 h** : Dans le cadre du Salon du livre 2010, « Voilà pourquoi aujourd'hui je parle aux vagues » d'après 8 livres de l'auteur Thierry Lenain par la Compagnie « Quelques'uns ».

**Août : Scènes d'été à Lecture**

*Martine MAZERES : « Avec la reconduction du programme. »*

**Samedi 27 novembre et dimanche 28 novembre** : « Week-end Théâtre Amateur », deux journées avec des programmations en journée et en soirée.

**Programmation des troupes locales :**

- > en avril et début juin, représentations du « Théâtre d'un jour »
- > en décembre, pièce du « Théâtre Historique Lectourois »

Le coût de cette Saison Théâtrale s'élève à 8 058 €, décomposé comme suit :

**Dépenses :**

- > Coût artistique : 6 700 €
- > Hébergement /repas : 390 € (convention avec le Lycée Maréchal Lannes et repas préparés par la cantine)
- > Frais de déplacement : 968 €

**Recettes :**

- > Entrées tout public : 2 000 €
- > Conseil Régional Midi-Pyrénées (Aide à la Diffusion) : 3 010 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- approuver le programme de la Saison Théâtrale 2010,

- approuver son plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :
  - Entrées : 2 000 €
  - Conseil Régional Midi-Pyrénées : 3 010 €
  - Commune : 3 000 €
- m'autoriser à solliciter la subvention escomptée auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- m'autoriser à signer les contrats à conclure avec les Troupes concernées.

*Martine MAZERES : « Donc, comme nous vous l'avons fait remarquer, cette saison théâtrale se poursuit toute l'année et avec tous publics puisqu'il y a aussi des spectacles pour les scolaires et qu'il y a une forte implication dans le cadre du Salon du Livre. »*

*Gérard DUCLOS : « Des questions à poser à Martine ? »*

*Dominique TOUZET : « Le budget nous avait paru relativement très faible en particulier par rapport aux dépenses dont on a parlé au n°2, c'est-à-dire les dépenses qui concernent le Comité des Fêtes, mais en fait la subvention du Comité des Fêtes a été annulée ? Il n'y a plus de Comité des Fêtes à Lectoure ou quoi ? »*

*Denis CASTAGNET : « Il est en sommeil pour le moment. »*

*Gérard DUCLOS : « Nous attendons qu'ils se réveillent. »*

*Dominique TOUZET : « Ah, vous attendez qu'ils se réveillent ! Ecoutez, c'est qui le Président du Comité des Fêtes ? »*

*Gérard DUCLOS : « Je ne sais pas, nous verrons, il y aura sans doute une convocation de l'Assemblée Générale, nous aimerions bien que cela se manifeste. »*

*Dominique TOUZET : « Donc en fait cette subvention n'a pas été versée. C'est ça ? »*

*Gérard DUCLOS : « C'est ce que j'avais dit tout à l'heure. »*

*Dominique TOUZET : « Oui d'accord, mais c'est vrai qu'en même temps ... »*

*Gérard DUCLOS : « On ne l'a pas votée, mais on ne l'a pas présentée. »*

*Dominique TOUZET : « Donc c'est pour cela que vous avez engagé des dépenses vous-même ? »*

*Gérard DUCLOS : « Voilà. »*

*Dominique TOUZET : « Bon et bien je pense quand même que le budget en question me paraît assez étriqué. »*

*Gérard DUCLOS : « Vous avez raison. »*

*Dominique TOUZET : « Regardez, avec 10 000 €, vous avez eu une résonance sur les manifestations du Maréchal Lannes dont on peut vous féliciter, je suis très content que cela ait été apprécié par des instances nationales, c'est parfait. Je pense personnellement, ça c'est mon avis personnel, que puisque les Archives Nationales s'intéressent à ce genre de manifestations, je pense que ce sont des choses qu'il faut pérenniser. Vous voulez pérenniser le Festival Pyrotechnique, d'accord, mais je pense que ça touche, si vous voulez c'est un plan regard de ce qui se fait à Fleurance en ce qui concerne le Festival d'Astronomie. C'est quelque chose qui a été pérennisé depuis 20 ans, qui grandit et qui grandit aussi la ville de Fleurance : quand il y a toutes les pensées mondiales de la pensée scientifique qui viennent parler, ça attire du monde, c'est ça les manifestations qu'il faudra promouvoir personnellement, alors c'est sûr que des structures théâtrales, c'est peut-être plus compliqué à installer, nous en votant contre votre projet, on n'a pas tout à fait l'impression que ça parte dans le bon sens car apparemment il y a des choses très urgentes en ce qui concerne les représentations qui n'existent pas à Lectoure, mais vous faites vos choix, c'est tout à fait logique.*

*Mais je crois qu'en ce qui concerne la manifestation du Maréchal Lannes, il y a un potentiel pour attirer les amateurs d'histoire et qu'au fond, moi je n'y ai pas personnellement participé parce que je n'ai pas le temps, mais je crois qu'il y a des écrivains à Lectoure, il y a des historiens, Monsieur Courtès pour commencer évidemment, et je pense que ça devrait faire un chemin, un truc comme ça, doit être*

« pérennisable ». Puisqu'on parle de budget culture, je crois qu'en début de mandat, vous vous demandiez avec Monsieur Tosca, c'est Monsieur Tosca qui me l'a dit, mais on ne demande pas mieux que vous fassiez une Commission Culture mais dites-nous ce qu'il faut y mettre dedans. Je ne vous dis pas ce qu'il faut y mettre dedans mais effectivement les manifestations du Maréchal Lannes en particulier ont réveillé des vocations, il y a des gens qui s'y sont donnés et avec succès. Alors, je crois qu'il faut continuer. C'était mon avis personnel. »

Gérard DUCLOS : « On est d'accord avec vous, on le partage. Martine ? »

Martine MAZERES : « Je voulais tout simplement dire que le budget de la saison théâtrale comme vous le faites remarquer, est peu important et c'est tout à l'honneur de notre bibliothécaire, Marie-Paule Fontano, qui est toujours à l'affût de spectacles les moins chers ou ceux avec le biais de l'aide à la diffusion, qui fait bénéficier la Ville d'une très haute qualité d'activités culturelles pour un moindre coût. »

Dominique TOUZET : « Et quand vous allouez 4 000 € à une seule représentation, c'était peut-être très bien, moi de toutes façons le soir je ne peux pas sortir donc je n'ai pas pu apprécier, mais je pense que c'est déjà plus que toute la saison théâtrale, un peu on va dire ! Je l'exprime. »

Marcelle LE MANAC'H : « 8 000 sur une période de 8 mois et 4 000 sur une manifestation, il y a une incohérence. »

Dominique TOUZET : « Je ne suis pas forcément ni amateur de théâtre ni amateur de chansons, ni rien du tout, je ne fais pas de choix là dedans. »

Gérard DUCLOS : « Je rebondis sur une de vos paroles, et vous faites bien de le dire : l'attrait à Lectoure pour les Scènes d'Été qui étaient là, certains auront le souvenir avec moi ici qu'en ce qui concerne le théâtre, moi j'ai eu le plaisir d'être assis un soir entre Bob Lewis, alors je ne sais pas si ça vous dit quelque chose, c'est celui qui a fait débiter Marilyn Monroe et Marlon Brando, et un autre soir, entre Bob Lewis d'un côté et puis les russes du GITIS. Et puis un autre soir j'ai eu le privilège d'être l'interprète de Sydney Polak à Lectoure. Alors je crois qu'on a eu des Scènes d'Été, mais malheureusement on n'a pas eu l'argent qu'il fallait pour le garder et ce sont des choses qu'il ne faut pas laisser passer deux fois dans la vie parce que l'histoire ne repasse pas les plats deux fois. »

Dominique TOUZET : « Parce que souvent pour créer ce genre de ... »

Gérard DUCLOS : « Pardon, je voudrai dire aussi que j'ai le souvenir, car il vient de mourir, de Willy Ronis qui a été le premier exposant à l'Été Photographique de Lectoure, pardonnez-moi. »

Dominique TOUZET : « Pour créer ce genre de manifestations souvent, il faut des énergies personnelles, c'est le cas de François Saint-Pierre puisque vous parlez de l'Été Photographique, et c'est lui personnellement qui a amené tout ça, qui est allé constituer le dossier pour que le centre de Lectoure devienne un centre national photographique, il se trouve qu'à Lectoure, à côté du Maréchal Lannes, il y a quand même des volontés personnelles lectouroises qui se sont manifestées : c'est-à-dire, Georges Courtès, Bernard Comte qui a fait une exposition magnifique de philatélie et qui est un érudit. C'est quelqu'un qui a mené de front l'exposition du Maréchal Lannes où il y avait 25 panneaux avec celle en même temps de Saint-Louis, alors là il y a un potentiel intellectuel. Je crois que Guy Delienne serait certainement très favorable aussi. Quand je parle de personnalités à consulter, c'est de ça en fait dont je parle. Ce sont des gens qui ont une pensée culturelle que moi je n'ai pas parce que je ne suis pas à ce niveau. Voilà. »

Gérard DUCLOS : « On est bien d'accord. »

Dominique TOUZET : « Il y avait 300 historiens qui se sont réunis ? »

Gérard DUCLOS : « Et c'était des hauts niveaux. Moi, je n'ai pas pu assister à tout mais il y en qui ont assisté à tout ici, c'était d'un niveau...c'était extraordinaire. »

Dominique TOUZET : « Et donc le champ est vaste parce qu'on parle du Maréchal Lannes, parce que c'est le bicentenaire de sa mort, mais en même temps à côté du Maréchal Lannes, il n'y a pas que l'Empire, il y a la Révolution, il y a le passé historique de Lectoure au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est dans tous les monuments qu'il y a autour de nous. »

Gérard DUCLOS : « L'inventaire qu'on fait en ce moment, il est là. »

*Dominique TOUZET : « Y compris ici même, je crois qu'aux Archives il y a aussi beaucoup de choses. »*

*Gérard DUCLOS : « On travaille sur la numérisation des archives d'ailleurs. Mais ce n'est pas très facile. »*

*Dominique TOUZET : « Il y a peut-être des propositions à faire à certaines personnalités pour pérenniser la chose. Voilà, avec le budget à la clef. »*

*Gérard DUCLOS : « Avec le budget à la clef. Est-ce qu'il y a des oppositions, là ? Ni d'abstentions, je suppose. Merci. »*

**Objet : Proposition d'approbation du Règlement Général sur la police  
des Cimetières St Gervais et Saint-Esprit  
Proposition d'adoption des tarifs de concession  
des emplacements du columbarium**

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Règlement Général sur la police des Cimetières St Gervais et Saint-Esprit dont vous trouverez le projet ci-annexé.

Par ailleurs, un columbarium devant tout prochainement être aménagé dans le nouveau cimetière St Gervais, il convient d'arrêter le tarif des emplacements que je vous propose de fixer comme suit pour une durée unique de 50 ans :

- Lectourois : 500 €
- Non résidents : 800 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- approuver le Règlement Général sur la police des Cimetières St Gervais et Saint Esprit tel qu'il est annexé à la présente note,
- fixer le tarif des emplacements au columbarium comme suit :
  - Lectourois : 500 €
  - Non résidents : 800 €

*Joël CANTALOU : « Il y a 43 articles, on les lit ou... »*

*Gérard DUCLOS : « Merci Joël. »*

*Joël CANTALOU : « Comme il y a réunion de la Communauté de Communes tout à l'heure, on a repris ce qui se faisait avant comme réglementation, je crois enrichi. Le jardin du souvenir et le columbarium n'y étaient pas, c'est une mise à jour du règlement du cimetière, tout simplement. »*

*Gérard DUCLOS : « Questions ? »*

*Dominique TOUZET : « La question est simple : qui est considéré comme lectourois ou non-lectourois ? Alors j'ai eu un cas d'une personne qui était à la Maison de Retraite qui est décédé il y a quelque temps. »*

*Gérard DUCLOS : « qui habitait Aubiet ou Gimont. »*

*Dominique TOUZET : « ... et donc il a été considéré comme non résident. »*

*Gérard DUCLOS : « Je crois et la réponse qu'on a donnée, car il a fallu la donner, c'est que sont considérés comme résidents, les gens qui paient les impôts à Lectoure et qui ont participé au financement de ce cimetière et je vous le rappelle qui est sur l'ensemble de ces tranches, à 300 000 € si je ne m'abuse, donc quelque chose de très important, c'est comme les cantines scolaires, résidents payant des impôts à Lectoure. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Ceux qui ont une résidence secondaire ? Ils paient aussi des impôts. »*

*Gérard DUCLOS : « Pas de soucis. Voilà c'est un cas douloureux, vous l'évoquez, vous faites bien parce que c'est très difficile. Ce sont des personnes que l'on connaît bien mais je crois que des fois, malheureusement, il faut trancher. Il faut apporter la réponse honnête, la réponse juste. Ce n'est pas toujours facile, mais on essaie de la faire, il n'y a pas eu de soucis car si je suis bien informé, je crois que les obsèques ont pu se faire à Larroque Engalin. Donc il n'était pas utile de saisir la maire de Lectoure en urgence. »*

*Dominique TOUZET : « Ce n'est pas moi qui l'ai saisi. »*

*Gérard DUCLOS : « Non mais j'explique. A l'unanimité, tu as fait l'unanimité.  
Question n°15, Denis. »*

*Denis CASTAGNET : « Je remplace Jean-Jacques. »*

*Gérard DUCLOS : « Ah, il est irremplaçable, mais bon ! »*

*Denis CASTAGNET : « Je vais vous parler de voirie, de chemins. »*

<b>Objet : Eclairage public</b> <b>Chemin de la Hune et Lotissement Campardiné</b>
---

Dans le cadre du budget 2009, nous avons décidé d'engager les travaux de mise aux normes de l'éclairage public du Chemin de la Hune et du Lotissement Campardiné, comprenant :

- des travaux souterrains,
- la fourniture et la pose d'appareils de commande
- les conducteurs (câbles)
- la fourniture et pose de mâts avec lanternes memphis et Luxor, après dépose des mâts existants.

Le coût de ces travaux est estimé à 18 514,32 € HT, soit 22 143,12 € TTC.

La pose de ces 8 luminaires vient compléter les travaux réalisés en 2004/2005 Avenue du Docteur Souviron et Rue du Campardiné et termine ainsi la mise aux normes de ce quartier.

Je vous propose

- d'approuver la mise en œuvre de cette opération,
- de confier sa réalisation au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG), pour un coût de 18 514,32 € HT,
- de m'autoriser à signer la convention de mandat correspondante,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux comme suit :
  - SDEG : 3 702,86 €
  - Commune : 14 811,46 € HT et 18 440,26 € TTC
- de solliciter auprès de M. le Président du SDEG, une subvention aussi conséquente que possible, dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départemental, lors de sa réunion du 29 Mars 1994,  
*Denis CASTAGNET : « Vieille délibération. »*
- de m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Denis CASTAGNET : « Voilà. »*

*Gérard DUCLOS : « On est vieux, station thermale : début des travaux, 1989, classement en station hydrominérale en 1992, alors tu comprends que l'on s'use des fois. »*

*Denis CASTAGNET : « Des questions ? »*

*Gérard DUCLOS : « Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? A l'unanimité. »*

**Objet : Syndicat Intercommunal de la Lomagne (SIDEL)  
Rapport annuel relatif au prix et à la qualité  
du Service d'Élimination des déchets**

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport relatif au prix et à la qualité du Service d'Élimination des déchets ci-annexé, étant précisé que ce document est mis à la disposition du public par voie d'affichage apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article L 1411-13 du CGCT).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- prendre acte de cette communication,
- émettre un avis favorable à ce rapport.

*Denis CASTAGNET : « Donc vous avez lu attentivement, je suppose, le compte-rendu du Président du SIDEL pour l'année 2008, et qui va sortir d'ailleurs dans un moment. »*

*Gérard DUCLOS : « Oui, vous n'avez pas suggéré que j'étais le Président des ordures tout de même ! »*

*Denis CASTAGNET : « Non, du SIDEL. Loin de nous cette idée. Donc si vous avez des questions sur le rapport annuel du SIDEL, vous avez le Président qui est là, donc il pourra vous répondre. »*

*Dominique TOUZET : « Et bien c'est-à-dire que ce rapport annuel, il est paru l'année dernière ? »*

*Denis CASTAGNET : « Oui, il est annuel. »*

*Dominique TOUZET : « Non mais à la même époque ? Il a été présenté en Conseil Municipal ? »*

*Gérard DUCLOS : « Oui, certainement, c'est une obligation qu'on a, chacun. »*

*Dominique TOUZET : « Simplement je voulais savoir quelle avait été l'incidence de la transformation du système de collectes depuis un an maintenant. »*

*Gérard DUCLOS : « Quelle transformation s'il vous plaît ? »*

*Dominique TOUZET : « Et bien c'est-à-dire qu'avant, étaient distribués des sacs plastique pour mettre les déchets dans les sacs et donc il a été créé un système de container... »*

*Gérard DUCLOS : « Pour la collecte de porte à porte, en ville. »*

*Dominique TOUZET : « Le système a été profondément transformé, ça a du avoir un coût et ça doit avoir un rendement aussi, puisque je suppose que si vous l'avez transformé, c'est qu'il y en avait besoin. »*

*Gérard DUCLOS : « Nous ne sommes pas les seuls à l'avoir fait, c'est une politique globale qui se fait un peu partout par Trigone, qui est le Syndicat Départemental, je rappelle que le SIDEL collecte les ordures ménagères et c'est le Syndicat Départemental Mixte Trigone qui rassemble les 8 SICTOM du Gers : le SIDEL et les 7 autres SICTOM. C'est une harmonisation qui s'est faite avant que je ne sois Président, je crois qu'ils ont eu raison de le faire parce qu'imaginez simplement que quand on voyait les sacs, parce que nous ne sommes pas toujours tous respectueux de ce qu'il faudrait : il y a des gens qui sortent leurs sacs pas au bon moment et ces sacs éventrés en ville n'étaient plus tolérables. Et c'est essentiellement pour cela, après je vais aller un peu plus loin car nous sommes en train de mener une politique pour enfouir des ordures et les traiter devient de plus en plus cher. Les trois dernières années, Trigone a répercuté une augmentation de 30 % qui s'est répercutée au niveau du SIDEL par une augmentation de 4 %. Nous avons fait le choix au bureau du SIDEL, avec mes collègues, de ne la répercuter qu'au niveau de 2 %, c'est-à-dire qu'on a puisé dans notre trésorerie pour ne pas faire payer trop cher à nos concitoyens. On est 22 ou 23 000 dans le SIDEL sur 62 communes. Par*

contre, le Département risque de se retirer du financement qu'il fait au niveau de Trigone, c'est 2 millions d'euros à peu près, donc répercussion sur les usagers. »

Patrick MARCONATO : « 20 € par habitant. »

Gérard DUCLOS : « Ce qui n'est pas sans conséquence, alors nous, notre souhait au niveau du SIDE,L c'est de diminuer la collecte des ordures, ce qui veut dire que très bientôt, les cartons qui ne seront pas mis comme il faut, c'est-à-dire le mardi soir avec les caisses jaunes pour être collectés le mercredi matin seront laissés sur le trottoir et que j'exercerai mon pouvoir de police, là c'est celui du maire, les amendes en conséquence seront appliqués. Je vous rappelle que le particulier peut laisser et que le professionnel peut laisser jusqu'à 1,1 m<sup>3</sup> par collecte mais que sinon il s'agit là d'un apport volontaire à la déchetterie ou bien avec un professionnel. Nous voulons à tout prix diminuer le tonnage des ordures ménagères pour ne pas avoir des coûts énormes à payer. Nous travaillons aussi sur les « éco cup », ces verres qui sont récupérables dans les fêtes, les assiettes en plastique parce qu'il faut vraiment que nous arrivions à diminuer tout cela. Alors je n'ai pas la réponse en chiffre, je vais vous dire si ça va mieux en ne mettant plus des sacs, moi je mets toujours des sacs quand même, parce que sinon le contenair est dégueulasse. »

Dominique TOUZET : « Ce que je veux dire, c'est qu'en tant que restaurant, j'avais droit à une certaine quantité de sacs et maintenant c'est moi qui les paie. Quand je paie ma taxe foncière, en plus je paie les sacs donc en ce qui me concerne... »

Gérard DUCLOS : « Nous allons enterrer les containers en face de chez moi, au Couloumé et sur Intermarché. C'est une politique qu'on met en place dans les centres anciens pour essayer de diminuer le bruit et les nuisances visuelles. D'autres questions peut-être ? Profitez-en. »

Dominique TOUZET : « Simplement c'était pour signaler que donc l'incidence économique dont parlait Monsieur Marconato tout à l'heure existe déjà, c'est-à-dire que moi en ce qui me concerne, je paie mes sacs poubelle alors qu'avant je ne les payais pas. »

Gérard DUCLOS : « Si, vous les payiez quand même parce que vous les... »

Dominique TOUZET : « Oui je les payais dans ma taxe foncière mais si la taxe foncière qui concerne les déchets augmente et qu'en plus, je paie mes sacs poubelle, je n'ai pas fait le calcul mais je pourrai le faire. »

Gérard DUCLOS : « Ne confondez pas la taxe foncière et le déchet : il y a deux choses différentes. »

Dominique TOUZET : « C'est intégré. »

Gérard DUCLOS : « Voilà. »

Patrick MARCONATO : « Juste une précision, il faut savoir que de plus en plus on va aller sur le poids de la TGAP. Disons la taxe par rapport au volume produit alors donc, on cherche au SIDEL par tous les moyens, de réduire ça, de réduire à la base parce qu'après, comme disait Gérard DUCLOS tout à l'heure, en ce qui concerne les cartons et ça, c'est surtout sur les villes de Fleurance et Lectoure, les jours de marchés, il faut savoir que beaucoup de professionnels mettent ça le jeudi matin à Lectoure ou le lundi à Fleurance, comme ça c'est ramassé en même temps que la collecte mais qui est une collecte d'ordures ménagères donc ces cartons vont dans la beine à ordures ménagères, ce qui fait que du coup, on a un déplacement après sur Auch et sur l'arrondissement et ça augmente le tonnage, donc on est pénalisé deux fois et c'est pour cela qu'on essaie d'aller voir les gens. On a déjà fait quelques réunions, on va revoir à partir de ces jours-ci surtout pour les marchés, les ambulants pour qu'il y ait un tri entre les ordures normales et après, tout ce qui est carton et peut-être bois, pour leur expliquer, à tous les commerçants. C'est surtout par rapport au coût. »

Gérard DUCLOS : « Marie-Hélène : par rapport aux plastiques des melons ? »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Nous aussi, en tant qu'agriculteurs, on a d'énormes soucis au niveau de la récupération des plastiques des melons et je tiens à préciser qu'une demande a été faite auprès de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Maire est au courant aussi, j'espère que ça va remuer un petit peu les esprits parce que pour le moment, rien n'est fait sur le département du Gers au niveau des récupérations de plastique paillage de melons mais aussi des plastiques

d'enrubannage des fourrages pour les éleveurs. Donc on se retrouve dans une situation un petit peu de désarroi parce qu'on n'hésite pas à nous vendre ce genre de produits en fait sur nos exploitations car on en a besoin mais après personne n'en veut, personne ne se sent concerné et je pense que ça va au-delà de l'achat de quelques sacs de plastique, de sacs poubelle, vous comprenez. Parce que là, c'est à échelle beaucoup plus grande et on va se retrouver dans une situation comme il y a 15 ou 20 ans où les agriculteurs vont recommencer à brûler leurs plastiques et vous allez avoir des fumées noires dans vos environnements et ce n'est pas trop dans la logique actuelle. »

Dominique TOUZET : « Ce n'est pas nécessaire de les brûler. »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Personnellement si, ce n'est peut-être pas général mais jusqu'à maintenant, il y avait une collecte qui était faite au niveau de la Coopérative Agricole de Lectoure mais c'était une prestation qui rentrait dans des subventions qui étaient accordées à la Coopérative et la Coopérative s'en servait ainsi pour se débarrasser de ces déchets, or maintenant nous n'avons plus personne qui veut de ces plastiques, alors j'appelle au secours nos élus pour qu'ils nous soutiennent dans cette action de récupération de déchets horticoles, de déchets producteurs melons et déchets pour les éleveurs car ces bottes enrubannées, il y en a partout et des plastiques, il va y en avoir partout : ça va être une catastrophe. »

Gérard DUCLOS : « On en a bien conscience, Marie-Hélène, on va déjà t'apporter un début de réponse parce que Patrick a déjà commencé à soulever le problème à Trigone hier et j'en ai déjà eu des échos tout à l'heure. Très bien ce que tu as souligné ! »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Très bien, je vous remercie. »

Patrick MARCONATO : « J'ai posé la question à Trigone et ils ont commencé à prendre contact avec les chambres consulaires par rapport à ça, c'est fait. »

Gérard DUCLOS : « Et Maryse a eu déjà une réponse tout à l'heure, il y aura une réunion globale. »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Les agriculteurs qui commencent à être un peu désabusés, un peu énervés disent qu'ils vont tout cramer... »

Gérard DUCLOS : « Ou qu'ils vont les porter dans la cour de la Mairie. »

Denis CASTAGNET : « Non à la Préfecture. »

Gérard DUCLOS : « Non, on s'en occupe Marie-Hélène. »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Oui, parce que c'est très important. »

Gérard DUCLOS : « Je vais sortir peut-être ? »

Denis CASTAGNET : « Oui, car on passe au vote. »

Henri BARNABOT : « Toujours par rapport aux déchets agricoles, l'année dernière la Chambre d'Agriculture organisait cette collecte ? »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Non, ce n'est pas la Chambre d'Agriculture, c'était la Coopérative Agricole pour que nous puissions apporter nos plastiques. »

Henri BARNABOT : « Donc on peut aussi les apporter à la déchetterie. »

Marie-Hélène LAGARDERE : « Mais le problème est que maintenant, moi je parle en tant que producteur de melons, nos melons partent à Nérac mais Nérac ne veut pas de nos déchets. La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne organise des collectes. »

Patrick MARCONATO : « Par rapport à l'apport qui avait été fait à côté de la déchetterie sur le terrain de la déchetterie, c'est une récupération qui a été faite sur l'ensemble des SICTOM mais qui ne s'est pas reproduite parce qu'il faut savoir quand même que c'est aux Chambres Consulaires de faire leur métier justement car derrière il y a des professionnels qui ne font pas leur métier tout simplement donc c'est l'an dernier que les SICTOM s'étaient retirés car on leur avait mis n'importe quoi, après c'est resté et on avait été obligé de les faire évacuer : tout le monde paie alors que ce n'est pas à tout le monde de payer. »

Henri BARNABOT : « Je pensais que ça partait à Decazeville à l'usine de retraitement des plastiques. »

Patrick MARCONATO : « Non parce qu'en plus il y a différentes sortes de plastiques. »

*Denis CASTAGNET : « De toute façon, avec tout ce qui est en cours, ça devrait se régler rapidement. »*

*Henri BARNABOT : « Le problème des déchets, c'est un problème très grave. »*

*Gérard DUCLOS quitte la salle du Conseil Municipal.*

*Denis CASTAGNET : « Donc on vous demande d'approuver le rapport annuel du SIDEL ou de ne pas l'approuver d'ailleurs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc approuvé à l'unanimité. On peut libérer le Maire ou le faire rentrer d'ailleurs. Et je continue. »*

*Gérard DUCLOS regagne la salle du Conseil Municipal.*

**Objet : Proposition de mise en place d'une assiette d'application de la redevance d'assainissement collectif pour les occupants non abonnés à l'eau potable**

Conformément à l'article L.213-10-3-II du Code de l'Environnement qui stipule que « l'assiette de la redevance d'assainissement est le volume d'eau potable facturé à l'abonné », la redevance assainissement se calcule en proportion du volume d'eau potable consommé.

En revanche, les personnes raccordées à l'assainissement mais qui ne sont pas abonnées au service d'eau potable, qui s'alimentent sur un puits par exemple, ne paient que l'abonnement de l'assainissement, et non la part consommation, puisqu'il n'existe pas de système de comptage.

Pour y remédier, la loi préconise la mise en place d'un système de comptage de l'eau prélevée et non comptabilisée, ou à défaut, autorise la Collectivité à définir une base forfaitaire de facturation par délibération : « Lorsque la tarification de l'eau ne comporte pas de terme proportionnel au volume d'eau consommé, et en l'absence de comptage de l'eau distribuée, l'assiette de la redevance est calculée sur la base d'un forfait par habitant déterminé par décret ».

Selon l'article L.213-10-9 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) n°2006-1772 du 30/12/06, « lorsqu'une personne dispose d'un forage pour son alimentation en eau, elle est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Lorsque le redevable ne procède pas à la mesure de ses prélèvements, la redevance est assise sur un volume forfaitaire calculé en prenant en compte le caractère avéré ou non de l'impossibilité de la mesure (...) ».

Je vous propose ainsi

- de mettre en place une assiette de calcul de la redevance assainissement pour les personnes disposant d'un puits ou d'un forage utilisé à des fins domestiques et n'étant pas raccordé au service d'eau potable,
- de fixer cette assiette au forfait d'un montant égal à 40 m<sup>3</sup>/an/abonné venant s'ajouter à l'abonnement,
- d'intégrer cette nouvelle mesure dans le Règlement du service assainissement rédigé par l'exploitant VEOLIA Eau à l'attention des abonnés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Alors ça concerne à peu près une dizaine de personnes qui prennent l'eau dans leurs puits et qui rejettent l'eau au tout à l'égout mais qui ne paient pas de redevance assainissement, donc il y a à peu près une petite dizaine de personnes concernées et ça représente un coût annuel de 180 €. Il nous a semblé juste fiscalement que les gens qui polluent, paient, que les pollueurs paient leurs pollutions. Des questions ? Vous êtes bouches bées ?*

*Dominique TOUZET : « On est éblouis. »*

*Denis CASTAGNET : « Vous êtes éblouis ? C'est la fatigue. »*

*Gérard DUCLOS : « Donc pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? A l'unanimité. »*

Gérard DUCLOS : « Question n°18, Denis. »

Denis CASTAGNET : « Nous allons enfin clôturer ce budget qui concerne le lotissement communal du Moulin de la Justice. »

**Objet : Budget Annexe du Lotissement Communal « Le Moulin de la Justice »  
Clôture du budget**

Je vous rappelle que le budget annexe du Lotissement Communal « Moulin de la Justice » créé en 2003 retrace les écritures nécessaires à la finalisation de l'opération d'aménagement et de vente de 18 lots.

Cette opération immobilière est aujourd'hui achevée et le bilan s'établit comme suit :

ACQUISITION DE TERRAIN	140 417,91
TRAVAUX DE VIABILISATION	313 737,09
HONORAIRES (Maîtrise d'œuvre, Etude de faisabilité, Bornage, ....)	26 802,99
FRAIS DE PUBLICITE	1 109,90
INTERETS BANCAIRES	9 745,30
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>491 813,19</b>

VENTE DES TERRAINS	405 100,69
SUBVENTIONS	22 932,37
<b>TOTAL DES RECETTES HT</b>	<b>428 033,06</b>

<b>COUT POUR LA COMMUNE</b>	<b>63 780,13</b>
-----------------------------	------------------

Ce budget annexe fait apparaître au final un déficit de 63 780,13 € HT, qui sera couvert par une subvention du même montant versée par la Commune et dont la totalité a été provisionnée en 2006 (45 000 €) et 2007 (54 000 €) sur le budget communal.

Cette opération ayant été financée depuis 2003 par une avance de trésorerie consentie par la Commune au budget annexe, les remboursements successifs effectués par le budget Lotissement, se sont établis comme suit :

	Remboursement du budget Lotissement à la Commune	Avance effectuée par la Commune au budget Lotissement	Solde
2003		7 020,00	7 020,00
2004		271 822,16	278 842,16
2005	167 394,64	181 257,99	292 705,51
2006	153 846,17	21 088,38	159 947,72
2007	72 715,13	5 224,81	92 457,40
2008	1 050,00	2 430,00	<b>93 837,40</b>

Tous les lots ayant été vendus, il convient de clôturer ce budget en procédant aux écritures comptables suivantes :

- Remboursement de l'intégralité de l'avance consentie par la Commune, soit 93 837,40 € :
  - mandat au compte 16874 «Autres emprunts et dettes assimilées » sur le budget annexe ;
  - titre au même compte sur le budget communal ;
- Versement d'une subvention d'un montant de 63 780,13 € HT :
  - titre au compte 774 « Subventions exceptionnelles » sur le budget annexe ;
  - mandat au compte 6521 « Déficit du budget annexe » sur le budget communal ;
- Reprise des provisions constituées sur le budget communal :
  - titre au compte 7875 « reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles » pour un montant de 76 282 €, correspondant au montant du déficit du budget annexe, TVA comprise.

Je vous propose ainsi d'approuver les écritures comptables de clôture du budget annexe du Lotissement du Moulin de la Justice, telles qu'elles vous sont présentées ci-dessus et permettant :

- le remboursement de l'intégralité de l'avance consentie par la Commune pour un montant de 93 837,40 € ;
- le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 63 780,13 € HT ;
- la reprise des provisions constituées sur le budget communal, en vue de couvrir le déficit du budget annexe, à hauteur de 76 282 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Alors je ne sais pas si vous voulez que je vous lise tout : vous avez le nom des gens qui ont acheté les terrains, combien ils les ont payés et vous avez un tableau qui vous fait un bilan financier de cette opération. Voilà, donc on a un excédent qui va revenir sur le budget communal et ce budget sera enfin définitivement clos.*

*Henri BARNABOT : « Excusez-moi, ce genre d'opérations n'est jamais équilibré ? On n'arrivera jamais à équilibrer ? »*

*Denis CASTAGNET : « En principe non, car il y a toujours une participation de la Commune sur la création des lotissements, si on peut équilibrer c'est mieux mais après ça donne un coût au m<sup>2</sup> qui est trop élevé ... Parce que quand on achète un terrain à Lectoure, Route de Tané, on le paie forcément plus cher que si on l'achète au fond de la commune de Larroque Engalin, je dis Larroque Engalin, mais j'aurais pu dire Marsolan, Castéra-Lectourois, Saint-Avit-Frandat ou autres. »*

*Gérard DUCLOS : « Bien, des questions à poser à Denis ? Non ? »*

*Denis CASTAGNET : « Après je ne sais pas si vous voulez d'autres explications, mais c'est relativement simple. »*

*Gérard DUCLOS : « Bravo, c'est une belle opération. Pas d'oppositions ? Merci, à l'unanimité. »*

**Objet : Budget Assainissement  
Décision Modificative n°1 - 2009**

Je vous rappelle qu'une décision modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Il s'agit donc d'un budget d'ajustement de crédits par rapport d'une part, au Budget Primitif que nous avons adopté le 19 mars 2009 et d'autre part, au Budget Supplémentaire que nous avons voté le 25 juin 2009.

La Décision Modificative que je vous propose, s'établit de la manière suivante :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>DEPENSES (en €)</b>	<b>RECETTES (en €)</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	18 000	0
023 – Virement en investissement	- 18 000	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
1641 – Remboursement d'emprunt	2 000	
21532 – Travaux sur le réseau d'assainissement	12 214	
021 – Virement du fonctionnement		- 18 000
13111 – Subventions de l'Agence de l'Eau		32 214
<b>Sous-total</b>	<b>14 214</b>	<b>14 214</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>	<b>14 214</b>	<b>14 214</b>

**Section de Fonctionnement**

En 2008, un titre de 15 726,28 € a été émis pour constater le versement auprès de la Trésorerie de Lecture du solde de la subvention notifiée par l'Agence de l'Eau concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au Couloumé. Après vérification, il est apparu que cette somme n'était pas destinée à la Mairie, et qu'elle concernait en fait, une autre collectivité. Il convient donc de reverser les 15 726,28 € auprès de la Trésorerie par le biais du compte 673 « Titre annulé sur exercice antérieur ».

Toutefois, l'émission de ce mandat nécessite d'inscrire au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », les crédits nécessaires. A cette fin, je vous propose de transférer 18 000 € du chapitre 023 « Virement en investissement » au chapitre 67.

**Section d'investissement**

L'Agence de l'Eau a notifié à la Commune, une subvention complémentaire d'un montant de 3 762 € concernant les travaux de mise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif du bâtiment sis Route de Saint Clar.

Elle a également versé des aides d'un montant global de 44 692 € :

- pour la réhabilitation du réseau d'assainissement au Couloumé : 16 240 € ;
- pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du Quartier de Pradoulin et de la Rue du Plateau : 26 340 € ;
- pour les tests de réception de travaux au Couloumé et au Quartier de Pradoulin : 2 112 €.

Une fois déduits les 18 000 € du virement à la section d'investissement, 14 214 € peuvent être inscrits au budget en recettes et en dépenses.

Je vous propose ainsi d'approuver la Décision Modificative n°1-2009 tel qu'elle est présentée sur le document ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

*Denis CASTAGNET : « Décision modificative relativement simple aussi. Il se trouve que le percepteur nous avait versé une subvention à tort de l'Agence de l'Eau mais comme on attendait une subvention d'à peu près du même montant qui vient d'être versée cette année, donc quand il s'est rendu compte de l'erreur, il nous a demandé de rembourser la subvention qu'il nous avait versée en 2008. Voilà donc, ce sont simplement des écritures comptables pour rembourser cette subvention, sachant qu'elle est complètement absorbée car cette année on a touché effectivement la subvention qui nous était due. Donc je peux vous expliquer si vous voulez, je peux tout vous lire. Mais je pensais, comme je le disais à Isabelle, que finalement quand on le dit comme ça, c'est beaucoup plus simple que quand on le lit. »*

*Gérard DUCLOS : « Tout à fait, pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Je vous en remercie. »*

*Claude, une dernière question, j'avais oublié de vous demander l'autorisation, veuillez m'en excuser, de rajouter une question supplémentaire sur l'organisation de la Foire de la Saint Martin.*

**Objet : Organisation de la Foire de la Saint Martin**

La Commune organise en liaison avec le Comité de Pilotage qui a été mis en place par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 Mai 2005, la XXVIIème édition de la Foire de la Saint-Martin qui aura lieu les 6, 7 et 8 Novembre 2009.

Lors de notre séance du 29 Janvier 2009, nous avons adopté les tarifs d'occupation du domaine public tels qu'ils figurent en annexe.

Je vous propose de reconduire les gratuités qui avaient été consenties les années précédentes :

- Fédération de pêche : 3 stands
- Pompiers : 2 stands
- Mycologie : 4 stands
- Collectif humanitaire : 2 stands
- Office de Tourisme et Bibliothèque Municipale : 1 stand
- Centre Thermal : 1 stand
- Gendarmerie : 4 stands
- La Dépêche du Midi : 1 emplacement
- Amicale Lectouroise des Donneurs de sang bénévoles
- USL Rugby : emplacement du chapiteau avec en contrepartie des repas offerts à la Commune dont le nombre sera déterminé ultérieurement
- Moto-Cross des Mousquetaires : 1 emplacement avec en contrepartie des repas offerts à la Commune, dans les mêmes conditions
- Association pour la Promotion du Melon de Lectoure : 1 stand,

étant précisé qu'en cas de défection, les stands ou emplacements concernés seront attribués à titre payant, à des exposants.

Par ailleurs, il nous appartient d'adopter le plan de financement prévisionnel de cette manifestation dont le coût est estimé à 35 880 €, comme suit :

- Droits de place : 15 000 €
- Braderie : 4 000 €
- Vide Grenier : 1 000 €
- Sponsors : 870 €
- Commune : 15 010 €

Le bilan 2008 et le budget prévisionnel 2009 sont détaillés dans les tableaux ci-annexés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- approuver la liste des gratuités consenties,
- approuver le plan de financement prévisionnel,
- m'autoriser à signer tous documents utiles à l'organisation de la Foire de la Saint Martin, ainsi que de la Braderie et du Vide Grenier.

Donc vous avez en annexe une feuille pour les droits de places, il n'y a rien de changé, juste sur les stands, il y a une petite augmentation de 2 et quelques pour cent. Et ensuite vous avez le bilan 2008 et le prévisionnel d'estimation pour 2009. Est-ce que vous avez des questions ? »

Dominique TOUZET : « Alors ce Comité de Pilotage, c'est une Association, c'est quoi ? Il y a un truc que je n'arrive pas à comprendre mais là je pense que c'est de nouveau Denis Castagnet qui va m'expliquer ce que je ne comprends pas. Pourquoi est-ce qu'on fait apparaître la valorisation du personnel communal ? »

Denis CASTAGNET : « C'est pour les demandes de subventions. On ne le fait apparaître que pour les demandes de subventions. »

Dominique TOUZET : « Alors il n'y a pas de subventions pour le festival Pyrotechnique ? »

Denis CASTAGNET : « Chaque fois que l'on fait une demande de subvention, on ressort la délibération. »

Dominique TOUZET : « La dernière fois, on ne l'avait pas vue... »

Denis CASTAGNET : « Quand on fait la demande de subvention, il y a toujours une ligne « valorisation du personnel », sur le bilan, on ne le met pas mais sur la demande de subvention, on le met toujours. »

Marcelle LE MANAC'H : « C'est-à-dire que nous, on n'a jamais vu le bilan prévisionnel ? »

Denis CASTAGNET : « Si, bien sûr on le passe en Conseil Municipal pour demander les subventions, comme on fait là pour la Foire de la Saint Martin. On le ressortira la prochaine fois. »

Henri BARNABOT : « A priori, il y a un coût pour la Commune qui est supérieur. Il y a 15 000 et en 2008, le bilan était de 6 800. »

Gérard DUCLOS : « Alors ça vous a plu le festival quand même ? Vous avez aimé ? »

Dominique TOUZET : « Je n'y étais pas. »

Gérard DUCLOS : « Ah, vous n'y étiez pas ? C'est-à-dire que dans le nombre, on ne vous a pas remarqués mais je pensais que ça vous aurait plu. C'était superbe, extraordinaire. Moi, je tiens à remercier tous les gens qui se sont défoncés pour faire ça, d'ailleurs on a remercié les Associations, c'était extraordinaire, avec le tableau sur le Maréchal Lannes, il nous a fait un truc... Et d'ailleurs pour revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure, on lui a demandé si chaque année, il ne pourrait pas nous ressortir un tableau sur l'histoire de Lecture, qui valoriserait l'histoire de Lecture en feux d'artifice. »

Marcelle LEMANAC'H : « Il est vrai que j'ai des amis qui y sont allés le vendredi soir et ils ont adoré. »

Gérard DUCLOS : « Plus peut-être le vendredi soir à cause de ça, mais le samedi, c'était splendide aussi ! »

Marcelle LE MANAC'H : « Et bien, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé la prestation du Maréchal très remarquable. »

Gérard DUCLOS : « Il n'y a pas d'oppositions à la question de Claude ? A l'unanimité. »

Juste, je fais très rapide là, pour vous dire que suite à la réception des Amis de Saint-Louis, nous avons des remerciements de Edith PIERSON et de Joseph et de Jean UEBERSHLAG, je ne vous lis pas les lettres, je les laisse à votre disposition, c'est très touchant. Et je tiens ici à remercier Patrick Marconato et son Association Les Amis de Saint-Louis et le travail qu'a fait Marie-Paule avec tous les acteurs, tous les bénévoles, on a eu des moments extrêmement émouvants, la réception qu'on a eue : merci Maryse d'avoir mis tout le personnel à notre disposition, c'était des moments merveilleux, je crois que ça les a marqués, en tout cas, ils nous le disent. Et on les embrasse. Ensuite, je ne vous reparle pas de la remise de la médaille, ce n'est pas la peine, je l'ai fait. Après, vous m'aviez saisi, après que j'ai saisi nos amis des Robins des Toits concernant les antennes, donc je vous fais juste une précision car je n'ai pas encore tout : Les Robins des Toits m'ont écrit aussi pour prendre acte de ce que nous avons dit ensemble, alors je vais vous rassurer parce que samedi

*matin, j'ai reçu un premier technicien dans le cadre des mesures que j'ai demandées, on a donc fait des mesures : 15 ou 20 mesures en ville, il y a un endroit dans la Rue Nationale où on a été entre 0,6 et 0,8 volts/mètre et puis partout ailleurs, dans la cour des écoles, devant la maison de Monsieur Fraissignes, j'aurais aimé qu'il soit là pour le rassurer, c'est indétectable. Donc on va le dire, on va quand même continuer toutes les mesures qu'il faut : SFR viendra, Orange viendra, ils s'entendent bien, j'ai des analyses globales, vous savez qu'on fait des analyses globales sur des choses qui font quelques centaines de mégahertz à 3 gigas, alors c'est global. Le gars a fait après des analyses spectrales pour savoir quelle fréquence pouvait être incriminable. »*

*Dominique TOUZET : « C'est un organisme indépendant ? »*

*Gérard DUCLOS : « Exactement, c'est VERITAS. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Non parce qu'on a appris plus tard, car je me suis interrogée sur la démarche de Bernard Fraissignes, à savoir que les opérateurs à distance peuvent émettre, peuvent augmenter leurs émissions. »*

*Gérard DUCLOS : « Oui mais là je te dis Marcelle, on a fait des analyses globales, puis des analyses spectrales. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Oui, mais sur une période donnée... »*

*Gérard DUCLOS : « Oui, mais alors là on peut tout...quand même ! »*

*Marcelle LE MANAC'H : « C'est bien pour ça qu'il y a des villes pilotes qui mettent des mouchards parce qu'on sait très bien que ... »*

*Gérard DUCLOS : « Non, ce sont des villes pilotes, il n'y a aucun intérêt à ce qu'aujourd'hui on soit une ville pilote, j'y étais moi-même quand on a fait des mesures, personne n'a baissé parce que les autres ne le savaient pas donc il n'y a aucun champ électro magnétique auquel les lectourois sont exposés actuellement, donc je pourrai vous communiquer les résultats quand je les aurai. Rassurons tout le monde, ce n'est pas la peine qu'on soit en pilote, on l'est assez dans de nombreux domaines pour détecter des choses qui n'existent pas. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Oui, non mais la question peut être aussi posée : pourquoi certaines villes qui sont pilotes comme Pau, ont mis des mouchards sachant que les opérateurs mettent... »*

*Gérard DUCLOS : « Non, il faut arrêter avec ça, il faut arrêter de délirer. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Ce n'est pas délirer, c'est une réalité. »*

*Gérard DUCLOS : « Oui mais quand on me raconte qu'on met la pastille, quelque soit l'affection que j'ai pour les gens et je les recevrai encore, mais quand on met la pastille, on va mieux, on ne sent plus les ondes. »*

*Marcelle LE MANAC'H : « Mais alors là c'est un autre problème... »*

*Gérard DUCLOS : « Oui mais alors ça je l'ai eu, je suis obligé de leur répondre et on me dit qu'on va aller informer les parents et les élèves dans les écoles, alors arrêtons de dire n'importe quoi et de faire peur aux gens. Le n'importe quoi, je n'en veux pas, la sécurité pour mes concitoyens : oui, et je continuerai à faire faire des mesures mais là je le dis franchement, nous ne serons candidats à rien, on ne va saisir personne car il n'y a rien. On me dirait : mais qu'est-ce que vous faites ? On dirait que je ne suis pas sérieux. Voilà l'information que je voulais vous donner. Merci. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Maire,

Gérard DUCLOS

Claude DUMAS .....

Martine MAZERES .....

Pierre-Luc PELLICER .....

Hélène MARTI .....

Denis CASTAGNET .....  
Andrée ANTICHAN .....  
Jean-Jacques TOSCA .....  
Edwige MAZZONETTO .....  
Juliane FAGET .....  
Patrick MARCONATO .....  
Jeannine GAUME .....  
Joël CANTALOUPI .....  
Paulette BOUE .....  
Damien GAURAN .....  
Pascale GIBILY .....  
Sabine POULVET .....  
Marie-Hélène LAGARDERE .....  
Sandrine LOZANO .....  
Marcelle LE MANAC'H .....  
Dominique TOUZET .....  
Denise LAMBERT .....

Henri BARNABOT

.....